2020.12.04.MEF.Bercy.conf.tel.19.Covid-19 2
2020.11.04.MEF.Bercy.conf.tel.18.Covid-19 4
2020.10.29.MEF.Bercy.conf.tel.17.Covid-19 8
2020.08.26.MEF.Bercy.conf.tel.16.Covid-19 11
2020.05.27.MEF.Bercy.conf.tel.14.Covid-19.En.attendant...Philippe 13
2020.05.20.MEF.Bercy.conf.tel.13.Covid-19.Allo.le.SG.ici.les.MEF 16
2020.05.13.MEF.Bercy.conf.tel.13.Covid-19.Decalage.dans.reprise 18
2020.05.04.MEF.Bercy.conf.tel.12.Covid-19.Reprise 21
2020.04.24.MEF.Bercy.conf.tel.11.Covid-19 24
2020.04.22.MEF.Bercy.conf.tel.10.Covid-19 28
2020.04.16.MEF.Bercy.conf.tel.09.RTT-Conges.Cesar.defiance 31
2020.04.10.MEF.Bercy.conf.tel.08.Covid-19 36
2020.04.03.MEF.Bercy.conf.tel.07.Covid-19 38
2020.03.27.MEF.Bercy.conf.tel.06.Covid-19 40
2020.03.24.MEF.Bercy.conf.tel.05.Covid-19 42
2020.03.20.MEF.Bercy.conf.tel.04.Covid-19 47
2020.03.17.MEF.Bercy.conf.tel.03.Covid-19.1er.j.confinement 50
2020.03.16.MEF.Bercy.conf.tel.02.Covid-19.Au.milieu.du.gue 52
2020.03.13.MEF.Bercy.conf.tel.01.Covid-19 54

4 Décembre 2020
Audio avec la SG

finances Solidaires

Une audioconférence ministérielle s'est tenue aujourd'hui sous la houlette de la Secrétaire Générale du Ministère. Voici les (maigres) éléments à retenir :

Annonces / thèmes du jour …

➢ Campagne de vaccination :

Le sujet échappe assez largement au seul Ministère. Par ailleurs, nous ne sommes pas dans les publics prioritaires.

Le sujet sera toutefois évoqué avec les organisations syndicales, vraisemblablement en CHSCT ministériel.

➢ Tests antigéniques :

Le sujet fait débat. Le Ministère n'est pas fermé là-dessus, mais indique qu'il suivra avant tout les consignes de la Santé Publique.

➢ Cellule de suivi psychologique :

Le nombre de dossiers ouverts est assez limité à l'échelle du Ministère (moins de 200). Les préoccupations se focalisent sur l'anxiété, les difficultés professionnelles et les soucis familiaux.

Le nombre de saisines de cette cellule n'est, à notre sens, évidemment pas le seul critère d'analyse à prendre en compte, point que la SG semble partager.

➢ Report de congés :

« *C'est une question* … » Le Ministère est en train d'échanger avec les directions sur ce point.

Mais il semble que le recours au CET sera privilégié (maximum porté de 60 à 70 jours et dépôt annuel porté de 10 à 20 jours).

➢ Travail à distance, télécommunications, … :

L'audioconférence, on maîtrise. Pour la visio-conférence, c'est plus dur … D'après la Secrétaire Générale, « *les tuyaux sont trop petits* » … (…)

Le Ministère indique qu'on a quand même était meilleur lors du second confinement que lors du premier. Même s'il y a une tension compréhensible sur les équipements, c'est un peu le minimum, non ?

➢L'IGDPE va réserver une semaine pour les managers, dédiée à l'accompagnement du télétravail.
Ouf, on est sauvés ! ou presque …

➢Exercice du droit syndical, report des droits annuels « *Faut voir* … ». La SG a fait référence au bon sens. On va voir si ce dernier l'emporte...

Point spécifique : le télétravail

Le Ministère est plutôt bon élève avec 42,24 % d'agents ayant eu recours au télétravail. Le chiffre a été encore en augmentation sur la dernière semaine. Cela représente plus de 53000 agents. Dans les services centraux, on monte même à 75 %.

On peut toutefois nuancer le constat. En effet, dans de nombreux cas, on observe des freins et des comptabilisations un peu fallacieuses.

A notre sens, il faut avant tout préserver le choix de l'agent, qu'il veuille télétravailler ou non et, le cas échéant, dans quelle durée hebdomadaire.

Il appartient à l'administration de veiller à la santé de l'agent, tant sur le plan physique que psychique, face à un contexte extrêmement lourd. Cette obligation doit s'exercer quelle que soit la position de l'agent (présentiel ou télétravailleur).

Par ailleurs, s'agissant du TT en mode normal, nous rappelons que nous sommes en situation de crise. Il n'y a donc pas d'urgence à conclure s'agissant du protocole, notamment eu égard au fait que le sujet est complexe.

Nous rappelons notamment qu'il y a, entre (beaucoup d') autres, la question de la prise en charge des frais. Ceci n'est qu'un exemple d'un sujet à parfaire.

Disons-le tout net : l'audience du jour était assez creuse …

Certes, nous sommes encore et toujours dans un moment de crise. En termes d'horizon, il est difficile de savoir de quoi seront faits les semaines et les mois qui viennent, ce n'est pas faux. La crise du Covid est une puissante exhortation à la prudence et à la modestie. De même, il est tout aussi évident que, pour nombre de mesures, nous sommes dans l'attente d'orientations où l'avis médical et scientifique va prédominer.

Cependant, sur nombre de sujets, la tonalité de la réponse est : « il faut qu'on voie, qu'on analyse, … ». Même sur des choses assez basiques, prendre une mesure un tant soit peu tranchée, semble relever de la gageure. Un Etat prudent, oui. Un Etat impotent, non !

La Secrétaire Générale du Ministère nous a promis une série de réponses à des interrogations qui sont nombreuses. Nous attendons de voir …

Mais que l'administration soit bien consciente que si le naturel des organismes syndicaux, c'est d'avoir ou plus ou moins de patience, regagner la confiance des agents risque de prendre beaucoup plus de temps !

Conférence téléphonique MEF du mercredi 4 novembre 2020

avec le ministre délégué Olivier Dussopt

Agents travaillant en site amianté : Victoire !

Une annonce qu'on se doit de mettre en exergue…

O. DUSSOPT a annoncé que, pour le lourd dossier du Tripode (immeuble amianté situé à Nantes), le Ministère renonçait à faire appel des décisions de justice (à l'instar du Ministère des Affaires Etrangères).
Face ce drame humain, même si nous pouvons que déplorer le temps écoulé, nous nous devons de saluer cette décision. Il n'est pas abusif de dire que l'État retrouve – enfin – de la dignité dans l'affaire.

En guise de préalable, SOLIDAIRES Finances a notamment mis l'accent sur les points suivants :

- *En terme de préparation, nous paraissons peu ou prou presque aussi dépourvus qu'au printemps, face à la pandémie. **Aucun bilan** digne de ce nom ne semble avoir été tiré.*
- *Nous constatons malheureusement que **les agents sont très souvent confrontés à des injonctions contraires**.*
- *À notre sens, face à une deuxième vague qui semble pire que la première, nous **devrions en être au stade des Plans de continuité d'activité** (PCA), et non de solutions hybrides que plus grand monde ne comprend.*
- *nous insistons sur **la prise en compte des risques professionnels** (notamment par rapport au Document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP). Par ailleurs, une attention toute particulière doit être réservée aux personnes en situation de **vulnérabilité**.*
- *Face à la pandémie, le fait de **suspendre le jour de carence** devrait relever de la simple évidence.*
- *Le **télétravail** est à l'évidence un mode de réponse à la crise. Il faut en lever les freins, tous les freins ! Au passage, il faut à tout prix bannir la manie du compte-rendu perpétuel (« reporting »), qui finit par pousser l'agent par opter pour du présentiel pour être plus tranquille à ce niveau-là …*
- *Enfin, vis-à-vis du contexte que vivent les agents, l'**impact psychique** ne doit pas être mésestimé.*
- ***Notre fédération demande la suspension des réformes en cours, alors que le pays traverse une pandémie dont le terme est loin d'être connu.***
- *Nous exigeons la vérité due aux agents s'agissant du **devenir de la DGDDI**, gravement en question par la perte des missions fiscales.*
- *Nous demandons le **report de toutes les réunions** qui peuvent l'être, à l'exception de tout ce qui est lié à la crise sanitaire.*

Olivier DUSSOPT a apporté les réponses suivantes :

Face à la crise, **l'optique du Gouvernement est de favoriser l'activité** privée et publique. Nous disposerions de protocoles sanitaires que nous n'avions pas au printemps et qui nous permettent de ne pas être amenés à (trop) réduire l'activité.

Le cap des réformes est maintenu :

Il s'agit notamment ici :
- du nouveau **réseau de proximité** (NRP) de la DGFIP,
- de l'**unification du recouvrement**
- et du **transfert des missions fiscales** de la DGDDI vers la DGFIP.

S'agissant de la DGDDI, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sera bel et bien transférée par voie d'amendement au Projet de Loi de Finances (PLF) 2021, avec la date d'effet de 2024. Pour lui, la DGDDI a un horizon clair : *facilitation* et *protection*.
Cas particulier : le site de Metz qui a connu une succession de restructurations sans précédent. Il a été indiqué que tout agent des Douanes en poste à Metz pourra rester sur ce bassin d'emploi, à la DGDDI, au Ministère ou dans une autre administration.

Enfin, les réformes en matière de RH (Loi de transformation de la Fonction Publique -LTFP- notamment) seront elles aussi poursuivies.
Pour le ministre, il vaut mieux avoir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) que la loi à l'état pur…

Mesures pratiques

- **Risques professionnels** – Le ministre est d'accord pour la **mise à jour des DUERP**. Il indique également que les administrations doivent travailler à leurs Plans de continuité d'activité (PCA) et de reprise d'activité (PRA).
- **Les Autorisations spéciales d'Absence (ASA) garde d'enfant** sont possibles en cas de fermeture d'école (attestation de l'établissement à fournir).
- **La carte professionnelle** est admise comme justificatif de déplacement.
- Si la question de la prise en charge des frais de transport dans le cadre de la crise n'est pas ouverte à ce jour, celle des **frais de restauration** peut l'être. En effet, dès lorsque la possibilité de restauration administrative (cantine ou panier-repas) est suspendue du fait de la crise, il pourra y avoir une prise en charge des frais.

Pour SOLIDAIRES Finances, si un réel échange ne peut être nié, les orientations gouvernementales n'en continuent pas moins de faire débat dans la population générale comme au sein des personnels des Finances.

À notre sens, il demeure un décalage flagrant entre une situation qu'on nous annonce *pire que celle que nous avons connue* et une politique générale qui paraît en décalage. On peut craindre qu'à un horizon rapproché, l'État apparaisse à nouveau comme ayant un train de retard. Et ceci est extrêmement préjudiciable tant pour l'intérêt public que pour l'agent qui porte ce dernier.

L'argument *des protocoles sanitaires qui seraient plus efficients* nous laisse plus que dubitatifs. À notre sens, si c'était vraiment le cas, nous ne serions pas en train d'affronter une vague plus forte à l'heure actuelle…

Nous constatons beaucoup de freins et de comportements qui ne sont manifestement pas à la hauteur de la gravité de la situation. Et l'État ne prend pas de mesures emblématiques et radicales pour changer les choses. En tout cas, pas assez… Votre quotidien est souvent là pour le prouver !

S'agissant des réformes, nous ne sommes pas surpris de la réponse bien évidemment. Toutefois, face au contexte que traverse le pays, ne même pas pouvoir mettre les choses sur pause demeure une forme de performance qu'on ne qualifiera pas de louable, loin s'en faut !

Pour ce qui concerne la gestion RH, entre la loi et les LDG, on peut craindre qu'en fait cela ne change strictement rien ou pas grand-chose. En effet, le principe est que l'administration-employeur fasse ce qu'elle veut.

Au-delà des mots, les perspectives pour les services et les agents demeurent globalement peu claires.

S'agissant de la DGDDI, nous notons encore l'emploi du mot « *facilitation* » en premier lieu. C'est un symbole… Mais est-ce encore le bon en 2020 ? C'est loin d'être sûr… En tout état de cause, il faudra mettre un contenu derrière les mots.

O. Dussopt a évoqué le fait que « *nous savons où nous allons* ». Pas évident que l'agent partage le constat ou alors en des termes qui pourraient s'avérer triviaux s'agissant de la fin de la course…

4 Novembre 2020 :

Préjudice d'Anxiété pour les agents Tripode: une avancée importante !

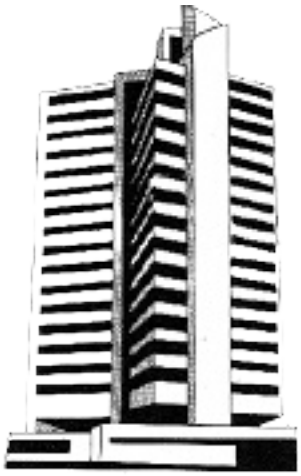

Le 28 août 2020, le Tribunal Administratif de Nantes rendait 130 arrêts concernant des agents des Ministères économique et financier réclamant la réparation de leur préjudice d'anxiété amiante au titre de leur présence dans la tour Tripode entre 1972 et 1993.

- reconnaissent la faute de l'État concernant l'absence de protection des agents contre les flocages d'amiante présents massivement dans le Tripode nantais et en contact direct avec les personnels.

- attribuent une indemnisation allouée -de façon contestable- en fonction de la durée de présence dans le Tripode.

Nous regrettons que 10 de nos collègues aient été exclus de ces jugements favorables par le Tribunal, pour des raisons très discutables.

Les fédérations des Finances, qui soutiennent ce combat depuis plusieurs décennies, ont demandé solennellement aux ministres de ne pas faire appel de ces décisions judiciaires.

M. Dussopt, interpellé à nouveau aujourd'hui 4 novembre par les fédérations, a annoncé que M. Le Maire et lui-même avaient pris la décision de ne pas faire appel des jugements du Tribunal Administratif, les rendant ainsi définitifs.

Pour les collègues du Tripode :

- qui vivent avec la crainte quotidienne d'une maladie liée à l'amiante,

- et dont les études épidémiologiques ont démontré la perte d'espérance de vie (de 2 à 6 ans) et la surmortalité significative vis à vis des agents des Finances, cette reconnaissance définitive par le Tribunal Administratif de Nantes est un très grand soulagement et une victoire morale importante.

Les fédérations des Finances se félicitent de cette avancée du dossier Tripode, qui doit déboucher :

- sur une meilleure reconnaissance des maladies professionnelles des agents exposés à l'amiante, qui reste, pour ces agents malades, un véritable parcours du combattant ;

- sur la poursuite et le financement des études épidémiologiques Tripode, uniques en France et en Europe concernant cette exposition à l'amiante

Conférence téléphonique MEF
du jeudi 29 octobre 2020
avec la secrétaire générale M.-A. Barbat-Layani

Bercy et un monde de dingues

Introduction

Objet

La secrétaire générale (SG) des ministères économiques et financiers (MEF) Marie-Anne Barbat-Layani a décliné les mesures qui seront prises au Ministère et dans les administrations sous la responsabilité des directeurs généraux.
Elle a également indiqué que nous passons en vigipirate au niveau le plus élevé, ce qui se concrétiserait aussi par des mesures de protection des bâtiments du ministère, sans donner plus de détail.

Avis de SOLIDAIRES

En guise de remarque préalable, nous indiquons qu'à notre sens, les temps actuels devraient être quasiment ceux des Plans de Continuité d'Activité (PCA). Ne pas énoncer clairement que nous en sommes là est une forme de faux-semblant.
On peut craindre que, dans l'hypothèse où il faudrait encore être plus radical dans les semaines qui viennent, l'Etat va (encore) passer pour imprévoyant. Ce qui est un très mauvais service à lui rendre, ainsi qu'au pays dans son ensemble.

Annonces officielles

Voici les mesures édictées, qui traduisent un cap général :

- **Le télétravail 5 jours sur 5 devient la norme d'organisation, le présentiel l'exception.**
Pourtant, comme indiqué ci-dessus,il n'est pas question de PCA (plan de continuité d'activité). Les services doivent remplir l'intégralité de leurs missions. L'objectif est toutefois d'éviter au maximum les déplacements et le brassage des personnels.
Un rappel ferme des mesures barrière et de leur application stricte sera fait.

- **Les Autorisations spéciales d'absence (ASA)** sont de retour et concernent :
1° les personnes vulnérables (des précisions seront rapidement apportées en lien avec la décision du conseil d'état sur les pathologies associées) ;
2° les cas contact ;
3° les parents dont les enfants ne sont pas accueillis dans les établissement scolaires.

- La possibilité est ouverte d'**aménagement des horaires de travail**, notamment dans les zones urbaines, de manière à éviter l'usage des transports en commun.

- Les attestations employeurs seront nécessaires pour le **déplacement** des personnels entre leur lieu de résidence et celui de leur activité, la demande visant la possibilité officielle de présenter sa carte professionnelle n'a pas pour l'instant reçue de réponse positive de la part du ministère de l'Intérieur.

- Toutes les réunions doivent être organisées en **distanciel**. Quand il apparaît nécessaire qu'elles se déroulent en présentiel, le nombre des participants doit être réduit au maximum dans le respect des règles de distanciation et des gestes-barrière.

- L'offre de **restauration** collective pourra être réduite à la fourniture de paniers-repas et quand elle sera suspendue, le dispositif de compensation (frais de mission) sera réactivé.

- La demande de suspension du **jour de carence** n'a aucune chance d'aboutir dans la mesure où *« le secteur privé n'en fait pas la demande »* (sic!). *Ça, il fallait l'oser…*

- Les **écoles** de formation passent en mode distancié. Les stages de formation continue, en fonction des possibilités sécurisés d'accueil des stagiaires, pourraient être maintenus.
Les écrits des concours devraient pouvoir être maintenus, les oraux sous diverses formes, présentiels et à distance.

- Concernant le **dialogue social**, un aménagement du calendrier sera proposé aux fédérations ; la plupart (sauf la CFDT) ont demandé le report de tous les groupes de travail, au minimum ceux prévus au mois de novembre.
  - Le Comité Technique Ministériel (CTM) prévu le 4 novembre est annulé, son ordre du jour est partiellement renvoyé au CTM programmé à l'agenda pour le 11 décembre.
  - Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCT-M) sera réuni durant le courant de la semaine prochaine, en mode dématérialisé.

Et le meilleur pour la fin ?
Aucune suspension des réformes en cours n'est à l'ordre du jour (…)

Comment dire… ? Nous ne sommes pas vraiment surpris.
Le pays est dans une situation extrême, les services et les agents sont dans la tourmente. Mais, pour certains, il faut à tout prix continuer ces réformes/restructurations aventureuses, en tout cas qui ne font clairement pas l'unanimité et qui, du point de vue douanier, sont puissamment dévastatrices. On est là pas loin d'une forme de jusqu'au-boutisme…

Notre pays a des défis gigantesques à relever dans cette période historiquement peut-être sans précédent.

Il subit, comme l'ensemble de la planète, les assauts d'une pandémie, qui semble toutefois s'en prendre particulièrement à l'Europe. Par ailleurs, il est attaqué dans ses fondamentaux et ses valeurs, à commencer par la liberté, et dans la sécurité au quotidien de ses citoyens. **Cette agression vient tant de l'extérieur que de l'intérieur.**

Et, parmi les actions publiques, nous voyons toujours cette ambition de rebattre les cartes de l'appareil fiscal et, accessoirement, de remettre en cause un outil dont tout le monde dit qu'il fonctionne. Ce décalage a quelque sorte d'hallucinant. Les politiques ici portent une lourde responsabilité.

Il nous est demandé de faire bloc. Et nous admettons sans difficulté que cette demande est tout simplement légitime dans la période. Mais, par certains côtés comme celui-ci évoqué ci-dessus, on ne rate pas souvent les occasions qui se présentent pour en dissuader les bonnes volontés. C'est à l'image de la période. Dingue.

Position des personnels		Rappel			Dates	
		23/03	*21/04*	*26/05*	16/10	23/10
Télétravail	**Nombre**	*29 000*	*34 456*	*38 957*	**10 648**	**23 953**
	%age	*23,4%*	*25,7%*	*29,5%*	**8,32%**	**19,01%**
Autorisation spéciale d'Absence (ASA)	**Nombre**	*71 915*	*74 694*	*37 946*		**512**
	%age	*58%*	*55,7%*	*28,7%*		**0,41%**
Agents en isolement	**Nombre**	*723*	*479*	*138*	**998**	**969**
	%age	*0,6%*	*0,4%*	*0,1%*	**0,78%**	**0,77%**
Personnels malades Covid	**Nombre**	*1 190*	*1 194*	*352*	**366**	**1747**
	%age	*1,0%*	*0,9%*	*0,3%*	**0,29%**	**1,39%**
Total des effectifs (théorique)		124 002	134 204	132 231	**128 000**	**126 000**

Réunion avec le secrétariat général du 26 août 2020

Cette réunion était organisée dans le cadre de la gestion de la rentrée du 1er septembre et des nouvelles dispositions liées à la gestion de la crise sanitaire. Pour le secrétariat général les objectifs sont d'échanger sur les nouvelles mesures et leurs déclinaisons dont la principale est le port obligatoire du masque.

Solidaires Finances a rappelé que le port du masque est une mesure qui arrive bien après la mise en application de l'ensemble des mesures barrière : hygiène, distanciation, aménagement des espaces professionnels. Sans remettre en cause cette nouvelle obligation, c'est l'ensemble des mesures qui peut éviter la propagation du virus. **Aussi pour notre fédération, pour que toutes les conditions soient réunies il est important de veiller à adapter l'environnement et les conditions du travail (aménagement d'horaire, rotation des équipes, possibilité de télétravail…) aux circonstances.**

Ainsi, l'ensemble des acteurs de prévention ainsi que les CHS-CT doivent être consultés. Nous avons également insisté sur les dispositifs de contrôle de l'effectivité de la mise en œuvre des dispositifs de protection.

La secrétaire générale a informé qu'en termes de dialogue social, un CHS CT ministériel se tiendrait en seconde période de la semaine prochaine après la communication du protocole gouvernemental actualisé, que les CHS-CT seront consultés, que les réunions informelles avec le secrétariat général seront à nouveau mises en place toutes les 2 à 3 semaines.

Un message sera adressé à l'ensemble des personnels de Bercy pour rappeler l'ensemble des mesures et le passage obligatoire du port du masque dans tous les espaces à l'exception des espaces individuels. Les dérogations au port du masque seront connues et établies prochainement par la circulaire de la DGAFP de la même que les sanctions encourues en cas de non respect. La question du télétravail peut être un moyen comme un autre pour éviter trop d'agent par espace, elle est évaluée au plan local en fonction des agencements et du matériel disponible.La secrétaire générale a confirmé que les aménagements d'horaires étaient toujours une possibilité organisationnelle en vigueur.Les personnes vulnérables sont prioritaires sur télétravail et en cas d'absence du portable ces dernières seront positionnées en ASA. Pour les personnes en contact avec des personnes vulnérables la réponse n'est pas claire, les éclaircissements sont attendus de la part de la DGAFP (espérons-le!).

Sur les lieux dit communs tels que les restaurants collectifs à la fréquentation importante, une recherche de solution de gestion des flux est en cours. Une interrogation a été posée concernant les personnels malentendants pour qui le port du masque est une difficulté quotidienne, une évaluation est en cours…L'évocation de mettre en place des centres de dépistage à disposition sur les lieux de travail, pour les personnels qui le souhaitaient n'a pas reçu un écho favorable de la part du secrétariat général.

Pour conclure cette réunion, il a été annoncé que le guide des mesures de gestion de crise seront mis à jour.

Pour Solidaires Finances, cette réunion était nécessaire mais il reste encore des zones floues. Nous maintiendrons notre vigilance pour que les mesures indispensables à la protection des personnels et la non propagation du virus Covid 19 ne s'évaporent pas dans les transmissions directionnelles et locales. Chaque direction organise dans les prochains jours des réunions informelles avec les organisations syndicales.

Conférence téléphonique MEF du mercredi 27 mai 2020

avec la secrétaire générale M.-A. Barbat-Layani

En attendant… Philippe !

Alors que le 1er ministre doit annoncer demain les modalités de la deuxième phase du « déconfinement » qui devrait débuter le 2 juin, une audioconférence s'est tenue ce mercredi matin avec la secrétaire générale (SG) des ministères économiques et financiers (MEF) Marie-Anne Barbat-Layani.

Les sujets abordés mais pas pour autant réglés :

Autorisations spéciales d'absence (ASA)

La 2ème phase du « déconfinement » devrait débuter le 2 juin, mais l'urgence sanitaire court jusqu'au 10 juillet. À une semaine de cette date, alors que 60 % des agentes et agents sont toujours à domicile, nombre d'entre elles et d'entre eux sont inquiets de la manière dont celui-ci va s'organiser, notamment les parents d'enfants de moins de 16 ans en crèche ou scolarisés, pour lesquels la situation risque de devenir ingérable.

Inquiétudes des personnels

En effet, à compter du 2 juin, dès lors que les parents feront le choix de ne pas remettre leurs enfants soit en crèche soit en établissement scolaire, le dépôt d'un congé s'imposera.

La situation étant très hétérogène dans le cadre de la réouverture des écoles/crèches avec des organisations disparates, des parents vont se retrouver à accepter la garde et/ou scolarisation, cependant que la cantine peut ne pas être proposée ou le périscolaire non assuré.

Ces parents n'ayant pas d'alternative de garde feront un choix contraint et vont se trouver pénalisés par le dépôt de congés (réduits dans la période car ces personnels ont été placés pour la plupart en ASA). Congés dont ils ne disposeront plus au moment des vacances scolaires cet été alors que les modes de garde seront réduits (centres de loisirs, colonies fermés dans le contexte sanitaire…).

L'avis de SOLIDAIRES

Autant d'éléments connus qui, depuis la mise en place de la 1ère phase de déconfinement (11 mai), motivent la revendication pour SOLIDAIRES et d'autres organisations syndicales d'ASA accordées à tous les personnels dont les enfants ne regagnent pas l'école quelle qu'en soit la raison.

Et pour SOLIDAIRES Finances, ce matin encore, face à l'hétérogénéité des décisions, d'une direction à l'autre, d'un département à l'autre, d'un ou une responsable hiérarchique à l'autre, la situation plaide pour, au niveau des MEF, l'établissement d'une doctrine administrative claire et générale.

Afin d'éviter les situations délétères et les risques de fracturation des collectifs de travail, le ministère doit avoir une approche pragmatique humaine et égalitaire, et ce sur l'ensemble du territoire.

La réponse de la SG

Pour la secrétaire générale (SG) qui ne semble visiblement pas prendre conscience du problème, bien qu'elle le considère comme un sujet *important*, la réponse consiste, après avoir reconnu les difficultés pour obtenir des attestations, à « essayer de s'assurer auprès de l'éducation nationale » que les agents des MEF qui exercent des missions régaliennes bénéficient de priorités d'accueil…

… et d'attendre les déclarations du premier ministre… qui conditionnera également les conditions d'ouvertures des colonies de l'association Education plein air Finances (EPAF).

Congés

L'ordonnance inique sur les congés n 'a pas fini de générer des remous. SOLIDAIRES Finances est intervenue sur la situation des personnels identifiés comme cas ou suspectés Covid-19.

Traitement différencié

Si certaines, certains ont été placés en congés de maladie, d'autres ont tout simplement été placés en ASA comme les autres agents.

Des cas Covid-19 non reconnus

Si pour tout les personnels c'est une position autoritaire, pour elles/eux c'est encore pire parce qu'ils ont eu à subir le doute ou la certitude de la maladie et de ses conséquences.

Sanction : Être malade = ~~congés~~ ?

Et s'ils devaient être considérés comme des ASA « normales » si l'on peut dire, ce serait tout de même un comble que la « haute » administration leur ponctionne des jours de congés.

Masques

Les MEF ont commencé a recevoir des masques en tissus, dits « grand public », mais les modalités de distribution restent à définir (émargement).

L'avis de SOLIDAIRES

Pour SOLIDAIRES Finances la décrue du nombre de collègues à domicile dans certaines directions notamment la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), si elle est révélatrice de la situation hétérogène sur le territoire, pose également le problème de la doctrine du port du masque.

Les positionnements des directions

Certains directeurs continuent de relayer le refrain connu de la pénurie : « *ce n'est pas obligatoire de porter un masque* ». Ce discours déjà difficilement entendable et responsable dans les services (40 % de présentiel en ce moment) va devenir inacceptable et irresponsable dans le cadre de la reprise.

Ce qui n'augure pas du respect de la distanciation sociale ni du respect des gestes barrières et encore moins du maintien d'un niveau de protections sanitaires à la hauteur des risques encourrus.

Ce qui explique certainement du peu de zèle à mettre à jour les Documents uniques dévaluation des risques professionnels (DUERP), en y intégrant les plans de prévention des risques liés au Covid-19.

Indemnité exceptionnelle

Le sujet est en cours de calage avec les différentes directions. Les fédérations syndicales ont demandé à connaître :

- le montant de l'enveloppe budgétaire ministérielle,
- sa répartition :
  - par administration,
  - par montant (combien de versements de 330 €, de 660 €, de 1 000 €),
  - par genre.

Pour conclure : « dialogue social »

L'objectif du secrétariat général lors de cette audioconférence était bien de relancer le rythme des réunions comme annoncé la semaine dernière mais, compte tenu de l'envoi tardif des documents (21 heures), le sujet sera réabordé la semaine prochaine.

Néanmoins pour SOLIDAIRES Finances, faute de pouvoir siéger en présentiel, en respectant les gestes barrières et la distanciation physique il serait raisonnable tant pour la qualité des débats que pour les décisions à prendre de ne reprendre le cours normal du « dialogue social » qu'en septembre.

Néanmoins dans le cadre d'un dialogue social dégradé, si certaines réunions doivent se tenir sous forme hybride (présentiel/ audio, visio), il est indispensable que la transmission des documents puisse s'effectuer le plus en amont possible et sur des ordres du jour précis et réduits.

Position des personnels		Dates								
		23/03	31/03	16/04	21/04	30/04	07/05	12/05	19/05	26/05
Personnels à domicile	**Nombre**	**101 638**	**105 519**	**113 329**	**109 626**	**109 487**	**105 353**	**91 404**	**79 679**	**77 401**
	%age	**82,0%**	**83,2%**	**84,3%**	**81,7%**	**81,3%**	**79,5%**	**69,0%**	**60,2%**	**58,5%**
- dont quatorzaine	*Nombre*	*723*	*2 256*	*721*	*479*	*310*	*256*	*241*	*160*	*138*
	%age	*0,6%*	*1,8%*	*0,5%*	*0,4%*	*0,2%*	*0,2%*	*0,2%*	*0,1%*	*0,1%*
- dont ASA garde d'enfants	*Nombre*	*51 260*	*48 711*	*12 641*	*12 689*	*12 672*	*12 608*	*10 557*	*10 500*	*10 465*
	%age	*41,3%*	*38,4%*	*9,4%*	*9,5%*	*9,6%*	*9,5%*	*8,0%*	*7,9%*	*7,9%*
- dont télétravail	*Nombre*	*29 000*	*31 814*	*34 328*	*34 456*	*42 908*	*42 835*	*43 544*	*38 988*	*38 957*
	%age	*23,4%*	*25,1%*	*25,5%*	*25,7%*	*32,5%*	*32,3%*	*32,8%*	*29,4%*	*29,5%*
- autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*Nombre*	*20 655*	*22 738*	*65 639*	*62 005*	*51 597*	*49 654*	*37 062*	*30 031*	*27 481*
	%age	*16,7%*	*17,9%*	*48,8%*	*46,2%*	*39%*	*37,4%*	*28,0%*	*22,7%*	*20,8%*
Personnels présents en PCA	**Nombre**	**21 174**	**19 318**	**19 629**	**23 381**	**23 785**	**26 399**	**40 369**	**52 323**	**54 478**
	%age	**17,1%**	**15,2%**	**14,6%**	**17,4%**	**18%**	**19,9%**	**30,5%**	**39,5%**	**41,2%**
Personnels malades (testés ou pas)	**Nombre**	**1 190**	**1 934**	**1 440**	**1 194**	**946**	**848**	**783**	**428**	**352**
	%age	**1,0%**	**1,5%**	**1,1%**	**0,9%**	**0,7%**	**0,6%**	**0,6%**	**0,3%**	**0,3%**
Total	**Nombre**	**124 002**	**126 771**	**134 398**	**134 204**	**132 218**	**132 600**	**132 556**	**132 430**	**132 231**
	%age	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Conférence téléphonique MEF du mercredi 20 mai 2020

avec la secrétaire générale M.-A. Barbat-Layani

Allo le secrétariat général, ici les MEF !

Une nouvelle audioconférence s'est tenue ce matin avec la secrétaire générale (SG) Marie-Anne BARBAT-LAYANI.

Agenda

Il s'agissait pour cette dernière, au sortir de la période de confinement, alors que 30% des agents seulement sont en présentiel, **de réorganiser l'agenda du dialogue social** suspendu depuis le 16 mars.

Ce en programmant une dizaine de réunions en six semaines :

- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM),
- Comité technique ministériel (CTM),
- Comité national d'action sociale (CNAS),
- Lignes Directrices de gestion (LDG).

Depuis le début du confinement, se sont tenues :

- des audio-conférences hebdomadaires présidées par les ministres, sur la situation des ministères économiques et financiers (MEF),
- ainsi qu'un CHSCTM le 29 avril dernier, sur le plan de reprise d'activité (PRA) du ministère et la mise en place des plans de prévention des risques, dans le cadre de la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La secrétaire générale souhaite aller plus loin et reprendre rapidement le cours « tranquille » d'avant !

Commentaires

Or, pour **SOLIDAIRES Finances**, nous ne pouvons pas vraiment nous satisfaire de la qualité des échanges en audio. Sauf à vouloir nous satisfaire de ce mode dégradé de dialogue social et de la mainmise de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP), qui corsète le dialogue social ministériel.

Ces échanges en audio ne permettent pas réellement de préparer et de mener un débat constructif, ni d'obtenir des réponses précises et immédiates aux questions posées.
Et ce d'autant plus que la « haute » administration tarde de façon récurrente dans la transmission des documents.

C'est pourquoi, pour **SOLIDAIRES Finances** – comme pour la majorité des fédérations –, faute de pouvoir siéger en présentiel, puisque la loi d'urgence sanitaire s'applique jusqu'au 10 juillet, nous estimons **plus raisonnable de ne reprendre le cours normal du Dialogue social qu'en septembre**. Si d'ici là il n'y a pas de nouvelles complications.
La seule urgence c'est la tenue des CHSCT et la réalisation des DUERP.

Pour **SOLIDAIRES Finances**, **la question n'est pas seulement de tenir une réunion pour dire qu'elle a eu lieu**, mais également de se poser la question sur :

- la finalité de l'objectif,
- le contenu du dialogue social.

Pour conclure

À l'issue de cette audioconférence, la secrétaire générale a annoncé qu'elle prendrait rapidement contact avec chacune des fédérations afin de nous reproposer :

- un nouveau projet d'agenda social d'ici la prochaine réunion hebdomadaire - en visio cette fois-là-,
- ainsi qu'une méthode sur la gestion des futures audioconférences.

Des informations :

- Le versement de la prime exceptionnelle interviendra en principe sur la paie de juillet. Mais le ministère est en attente des résultats des arbitrages interministériels *a priori* imminents.
- Les MEF vont selon la formule de la secrétaire générale « *bénéficier de deux contrôles de la Cour des comptes afin de mieux gérer nos affaires* ».
  - un sur l'action sociale ;
  - l' autre sur le secrétariat général.

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Conférence téléphonique MEF du mercredi 13 mai 2020

avec le secrétaire d'État Olivier Dussopt

Décalage dans la reprise ?

Une audioconférence ministérielle s'est tenue ce 13/05 sous la houlette d'O. DUSSOPT. Voici les éléments du jour :

% Point chiffré

Au 12 mai, il a été dénombré au niveau de l'ensemble du Ministère :

- 69 % d'agents à domicile.
- 32,8 % d'agents sont en télétravail.
- Le présentiel s'élève à 30,5 %, pour ce premier relevé post 11 mai. Le standard des jours derniers était de 15 à 18 %.

Pour le Ministère, l'aspect progressif est donc concrétisé pour l'heure, même s'il est encore tôt pour une analyse de la situation.
Nous pouvons le suivre sur ce constat. Cependant, on note que la situation est très contrastée selon les services et qu'il faudra être très vigilant sur les temps qui viennent. La généralisation de la présence physique au service ne peut être la norme, en tout cas pas à ce stade.

Position des personnels	23/03		31/03		16/04		21/04		30/04		07/05		12/05	
Personnels à domicile	**101 638**	**82,0%**	**105 519**	**83,2%**	**113 329**	**84,3%**	**109 626**	**81,7%**	**109 487**	**81,3%**	**105 353**	**79,5%**	**91 404**	**69,0%**
- dont quatorzaine	*723*	*0,6%*	*2 256*	*1,8%*	*721*	*0,5%*	*479*	*0,4%*	*310*	*0,2%*	*256*	*0,2%*	*241*	*0,2%*
- dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3%*	*48 711*	*38,4%*	*12 641*	*9,4%*	*12 689*	*9,5%*	*12 672*	*9,6%*	*12 608*	*9,5%*	*10 557*	*8,0%*
- dont télétravail	*29 000*	*23,4%*	*31 814*	*25,1%*	*34 328*	*25,5%*	*34 456*	*25,7%*	*42 908*	*32,5%*	*42 835*	*32,3%*	*43 544*	*32,8%*
- autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7%*	*22 738*	*17,9%*	*65 639*	*48,8%*	*62 005*	*46,2%*	*51 597*	*39%*	*49 654*	*37,4%*	*37 062*	*28,0%*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1%**	**19 318**	**15,2%**	**19 629**	**14,6%**	**23 381**	**17,4%**	**23 785**	**18%**	**26 399**	**19,9%**	**40 369**	**30,5%**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0%**	**1 934**	**1,5%**	**1 440**	**1,1%**	**1 194**	**0,9%**	**946**	**0,7%**	**848**	**0,6%**	**783**	**0,6%**
Total	**124 002**	**100%**	**126 771**	**100%**	**134 398**	**100%**	**134 204**	**100%**	**132 218**	**100%**	**132 600**	**100%**	**132 556**	**100%**

Autres annonces (...ou rappels...)

• Devenir du PRA

S'agissant du statut du plan de reprise d'activité (PRA), il est rappelé que ce dernier n'est **envisagé ni par la loi, ni par le règlement**. Une réflexion (pour le duo PCA/PRA) est en cours sur ce point.

Il y a là derrière la **préoccupation de l'adaptation** à un contexte de crise. On a vu à l'évidence que nous n'y étions pas prêts. Et c'est encore plus flagrant pour une crise qui s'étale sur une grande durée.

• Télétravail et ASA

Le télétravail demeure une priorité forte.

Pour les agentes et agents en situation de **vulnérabilité**, le dispositif d'autorisations spéciales d'absence (ASA) est maintenu.

Dans l'hypothèse où le télétravail est impossible et si les conditions du retour en présentiel ne sont pas réunies (exemple : pas de préparation des locaux), le placement en ASA peut être réenclenché.

Pour les gardes d'enfant, à compter du 2 juin, l'ASA est conditionnée à la présentation d'un certificat attestant que la prise en charge du ou des enfant(s) par la structure scolaire ou de garde n'est pas possible.

• Positionnement officiel face à la maladie

En matière de doctrine d'organisation, Bercy applique les règles sanitaires prévues pour toute la Fonction Publique, ni plus, ni moins.

S'agissant du port du masque, ce dernier sera accepté partout (pour mémoire : il est obligatoire à certains endroits). Bercy en met à disposition. *Partout ? et en nombre suffisant ? sont les deux questions qui viennent immédiatement à l'esprit ...*

La reconnaissance du Covid 19 en tant que **maladie professionnelle** (hors professions médicales) est un sujet toujours en discussion...

• Déplacements

La demande des indemnités kilométriques est rejetée.
La seule réponse (trop courte à notre sens ...) est le forfait mobilité durable.
Ce dernier prévoit une indemnité en fin de période (début 2021) sur la base d'une déclaration sur l'honneur d'avoir au moins fait 100 jours de trajet en vélo, trottinette, etc (ce chiffre est ramené à 50 pour 2020).

Pour l'Île-de-France, la **carte professionnelle** est admise en tant qu'attestation de déplacement.

• Congés

Pour les congés d'été, le ministre a indiqué qu'il n'y avait **pas de mesure restrictive à l'étude**. Par contre, les nécessités de service pouvaient être invoquées (tout un programme ? ...). Par ailleurs, il a également précisé, en guise preuve de bonne foi, que l'**ordonnance concernant le retrait de congés et de RTT avait un champ limité au 31 mai**.
On prend acte du message ... mais on va quand même être vigilant sur la question. À notre sens, si, aux effets désastreux de l'ordonnance, on avait l'idée (étrange) d'ajouter des mesures de limitation concernant la période estivale, ce serait un peu comme agiter ostensiblement un chiffon rouge devant le nez des agents, déjà passablement remontés sur ce coup-là...

Il n'y aura pas de congés bonifiés en 2020, eu égard aux conditions de transport.
- Le principe d'un report est acté, mais il sera étalé sur 2021 et 2022.
- S'agissant de La Réunion, un possible maintien de congé bonifié (période d'hiver) est à l'étude, selon l'évolution de la situation sanitaire.

Agenda : les « réformes » reprennent !

En ce qui concerne les réformes en cours et notamment les **transferts de mission de la DGDDI vers la DGFIP**, il est indiqué que:

- c'est la suite d'opérations déjà lancées
- et surtout que le groupe de travail (GT) prévu le 18 juin n'est pas un point final.

***Pour notre part**, il demeure évident que c'est un dossier éminemment lourd :*

- *de conséquence pour la DGDDI*
- *en termes de charges nouvelles pour la DGFIP, dont la barque est déjà fort chargée.*
- *Les 1ers GT ont démontré qu'il y avait vraiment une complexité à ces transferts et que ces derniers pouvaient fragiliser ces missions. En tout état de cause, il demeure incongru de voir ces chantiers avancer en pleine crise sanitaire.*

Enfin, il nous a été annoncé qu'un **nouvel agenda social** devait être bâti.

La réunion du jour laisse l'impression évidente que notre installation dans la crise est partie pour durer. Pour nous, c'était d'ailleurs une indéniable évidence ... Si nous les analysons au delà du premier abord, les dispositions prises vont d'ailleurs assez largement en ce sens.

Toutefois, la question qui va se poser, c'est évidemment la déclinaison au plus près de l'agent dans son quotidien, dans son travail, son mode de transport et plus largement tous les aspects de la vie professionnelle. Là-dessus, il y aura immanquablement beaucoup à redire.

Nous voyons également se mettre en place non seulement la réalité du mois de mai, mais aussi les perspectives pour celui de juin.

Si certaines mesures sont marquées du sceau de la prudence (c'est le cas, par exemple, du maintien de l'ASA en cas de conditions de retour non réunies), d'autres restent clairement en-deçà de nos attentes et de celles des agents.

Il y a un décalage entre un choc quasiment sans précédent et une façon d'aborder les choses où l'on voit les relents d'une administration prise dans ses rigidités. Et d'un État qui ne sortira pas forcément, ni renforcé, ni plus serein de cette crise. C'est aussi manifestement l'état d'esprit de très nombreux agents. Ceci est à l'évidence un sujet de préoccupation, pour aujourd'hui et pour demain.

Conférence téléphonique MEF

du lundi 4 mai 2020

avec Gérald Darmanin et Olivier Dussopt

Reprise made in Bercy ?

Annonces officielles

Une audioconférence s'est tenue aujourd'hui pour préciser les premières pistes du déconfinement. Voici les éléments dévoilés ce jour :

• Stratégie générale

Le Ministère souhaite permettre un retour au travail aussi important que possible, dans le respect des préconisations sanitaires. Cependant, le **maintien d'une priorité au télétravail** est affiché, dès lors que ce dernier est possible et pertinent.
L'investissement matériel permettant de favoriser le télétravail doit être poursuivi.
La question du télétravail en général sera une préoccupation forte et une orientation résolue, y compris au-delà de cette crise.
Pour les agents vulnérables, le dispositif actuel serait maintenu, dans l'attente d'un arbitrage interministériel.

• Équipements de protection

- Le sujet est encore largement en cours d'arbitrage.
- La distanciation physique est d'un intérêt supérieur aux équipements individuels.
- La question de la distribution des masques sera largement entre les mains des préfets.

• Locaux

- L'intégralité des bâtiments fermés devra rouvrir à terme. Mais ces derniers devront être impérativement adaptés au contexte de crise pandémique.
- Les salles de réunion devront être largement reconvertis en espace de desserrement.
- Les flux de circulation devront être mis en place.

• Restauration

- Pour l'heure, les cantines (dans leur mode normal) resteront fermées et remplacées par la prise de repas froids, au moins pour les premiers temps.
- Le décret pour la prise en charge des frais sera maintenu, là où l'option panier repas n'est pas possible.

• Trajets

- Les horaires décalés devront être mis en place afin d'éviter les concentrations.
- Le forfait mobilité (forfait de 200 euros pour usage de vélos, covoiturage, ...) prévu initialement en juillet 2020, sera avancé au 11 mai.

• Garde d'enfants

À compter du 1er juin, les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour ce motif ne seront plus de droit. Il faudra fournir une attestation d'impossibilité de prise en charge scolaire ou par garde d'enfants.

Premiers commentaires

Si nous voulons résumer à grands traits, il y a du bon et du moins bon...

• Points positifs

Par exemple, la primauté des conditions sanitaires ou le principe du télétravail sont clairement des points positifs.

De même, une forme d'incitation à la *souplesse* est à l'évidence une recommandation utile.

• Points négatifs

À l'inverse, on voit aussi une forme d'empressement à un retour assez large à une forme de normalité qui est la présence au service.

Pour SOLIDAIRES Finances, la situation est très claire : **ce retour en masse n'est ni possible, ni souhaitable**. En tout cas, pas à ce stade de la crise. À moins qu'on ne considère que la crise frappe moins Bercy que le reste du pays, ce qui nous paraîtrait être une forme de bêtise gigantesque.
Nous nous référons au discours du Premier Ministre, qui a indiqué qu'il fallait un maximum d'agents en télétravail. O. Dussopt a d'ailleurs lui-même fait référence à ce choix politique. Il n'y a donc aucune raison de s'en écarter. Ce mode d'organisation permet, par ailleurs, d'agir sur la plupart des curseurs évoqués : concentration de personnes, trajets, restauration, ...

• Méthode

S'agissant de la méthode, un cadre général doit être mis en place et a toute sa légitimité, surtout pour appliquer le plus largement possible les recommandations sanitaires, qui doivent logiquement demeurer au fronton de tout cela.

Ensuite, il faut décliner tout ceci au niveau des directions, afin d'adapter aux spécificités de chacune.
En ce qui concerne le niveau le plus concret, sachant qu'on est là sur des aspects très précis, voire matériels, les instances locales ont évidemment un très grand rôle à jouer, pour être au plus près des réalités.

S'il fallait résumer tout cela, on pourrait dire que c'est largement un nouveau mode et rapport au travail qui doit être bâti.
Il y a là une question d'urgence sanitaire, qui, à ce jour, n'a en rien diminué et impose à l'Etat la plus extrême vigilance.
Mais c'est aussi une vision d'avenir à laquelle il faut travailler.

Recencement au sein des MEF, évolution depuis un mois

Position des personnels	Au 23/03/2020		Au 31/03/2020		Au 16/04/2020		Au 21/04/2020		30/04/2020	
Personnels à domicile	**101 638**	**82,0 %**	**105 519**	**83,2 %**	**113 329**	**84,3 %**	**109 626**	**81,7 %**	**109 487**	**81,3 %**
- dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*	*2 256*	*1,8 %*	*721*	*0,5 %*	*479*	*0,4 %*	*310*	*0,2 %*
- dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*	*48 711*	*38,4 %*	*12 641*	*9,4 %*	*12 689*	*9,5 %*	*12 672*	*9,6 %*
- dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*	*31 814*	*25,1 %*	*34 328*	*25,5 %*	*34 456*	*25,7 %*	*42 908*	*32,5 %*
- autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7 %*	*22 738*	*17,9 %*	*65 639*	*48,8 %*	*62 005*	*46,2 %*	*51 597*	*39 %*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1 %**	**19 318**	**15,2 %**	**19 629**	**14,6 %**	**23 381**	**17,4 %**	**23 785**	**18 %**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0 %**	**1 934**	**1,5 %**	**1 440**	**1,1 %**	**1 194**	**0,9 %**	**946**	**0,7 %**
Total	**124 002**	**100 %**	**126 771**	**100 %**	**134 398**	**100 %**	**134 204**	**100 %**	**132 218**	**100 %**

conférence téléphonique MEF avec les ministres – 24 avril 2020

Les Fédérations des Finances ont tenu ce jour une conférence téléphonique avec G. DARMANIN et O. DUSSOPT, appuyés par DGFIP et DGDDI, ainsi que par la Secrétaire Générale du Ministère.

Annonces officielles

Le sujet du jour est dorénavant clairement ce qui va (pourrait ?) se mettre en place pour le 11 mai et au-delà.

Pour G. Darmanin, l'intention est le « *retour à une forme de normalité progressive et sous conditions* ».
Il précise également qu'il faut que nous soyons « *le plus rapidement possible opérationnels comme avant* ».
Certes … mais avec une pandémie et une crise sans précédent, qui n'est pas dissipée !

Il est également précisé que tout ceci est encore largement suspendu à des arbitrages inter-ministériels qui donneront le « *la* » sur un très grand nombre de sujets.
Et, en fait, énormément de choses ne sont pas encore connues.
Le Premier Ministre devrait prendre la parole à partir de lundi, pour les différents secteurs (privé et public).
On commencera donc à y voir plus clair ensuite.

7 chantiers

Le Ministère retient 7 domaines dans lesquels il faudra travailler pour préparer la suite des opérations. Ceux-ci sont :

- la restauration collective,
- les transports,
- la garde d'enfants et la question des écoles,
- l'adaptation des locaux,
- les équipements de protection individuelle (EPI),
- le télétravail,
- la doctrine en matière d'accueil du public.

Vaste(s) chantier(s) …

Premiers commentaires

On peut déjà observer que le travail sur les missions des services est plutôt renvoyé au niveau des directions.

L'ampleur du sujet est assez gigantesque. Même si le 11 mai n'est pas un aboutissement, mais plutôt le début d'une autre période, il est aussi évident qu'on peut difficilement envisager que tout soit prêt à la date dite.

Toutefois, il faudra avoir avancé le plus possible et avec des solutions convaincantes, car l'appréhension est palpable (et parfaitement légitime) chez un très grand nombre d'agents.

À ce jour, les réponses sur cet « après » sont très encore fragmentaires.

- À titre général, il est affirmé qu'il faudra éviter la concentration des personnels.
- Il est aussi affiché que le télétravail demeurera dans la panoplie des outils utiles.
- De même, la question des personnels les plus vulnérables en termes de santé fera l'objet d'une attention particulière.
- S'agissant des dispositifs tels que les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour garde d'enfants et les ASA en général, il est encore trop tôt pour voir le devenir de ces dispositifs.

Éléments de cadrage

Ce type de points sera sûrement examiné à la lumière des dispositions politiques générales et de ce qu'on constatera dans les différents domaines énumérés ci-dessus.
Et bien évidement, tout ceci devra avoir, comme critère d'évaluation premier, la protection des agents.

Les demandes et revendications de SOLIDAIRES

Pour SOLIDAIRES FINANCES, ce dernier point doit demeurer au centre de tout. Le 11 mai n'est pas un retour à la normale. Nous nous inscrivons dans une progressivité (d'ailleurs affichée par les plus hauts niveaux de l'exécutif soit dit en passant) et une prudence extrême, à laquelle le virus nous a « éduqués ».

- En conséquence, nous prônons le maintien des dispositifs « spéciaux » mis en place pour gérer cette crise.
  Sur ce point, nous demandons d'ailleurs un bilan sur le télétravail et sur tous les cas où ce dernier a été refusé. C'est aussi l'occasion pour nous, de rappeler combien l'ordonnance sur le retrait des congés et RTT n'a pas fini de produire des effets désastreux.

- Nous insistons sur le fait que le 11 mai ne peut être l'ouverture générale au public. Ce serait quasiment de l'inconscience. S'agissant de cette préoccupation, nous rappelons également la sensibilité extrême de la campagne pour l'impôt sur le revenu.
  Bien évidemment, tous les métiers où le lien avec le public (Douane notamment) sont une donnée incontournable du quotidien devront faire l'objet d'un examen particulier.

- S'agissant de l'ensemble des services du Ministère, nous demandons un suivi des locaux et un nettoyage, adaptés à la pandémie.

- Enfin, dans le contexte que le pays et son administration traverse, la suspension des restructurations et autres réformes nous semblent pleinement s'imposer.

Voici les quelques éléments que nous avons spécifiquement mis en avant au cours de cet exercice (assez inconfortable au demeurant) que constitue une conférence téléphonée.

En guise de conclusion, nous en profitons pour souligner que l'agent public, si décrié par certains, s'avère finalement structurant pour la société. Pour nous, c'est évidemment tout sauf une découverte. Pour d'autres, c'est peut-être plus … « nouveau » ! Et voilà maintenant que le gouvernement met un certain empressement à le voir réoccuper normalement son poste (qu'il n'a d'ailleurs jamais complètement quitté). S'il n'était ce contexte écrasant et incertain, cela en serait presque savoureux, si on ose employer ce terme.

Les agents de Bercy font à l'évidence partie intégrante de ces structures qui permettent à la collectivité de vivre au quotidien. Nous espérons que ceci ne sera pas oublié dans les « jours heureux » où ceci sera derrière nous. Ce qui n'est pas le cas à ce jour, pas plus que le 11 mai, rappelons-le.
Et pour que ces jours soient vraiment heureux, il faudra des inflexions politiques fortes, où nous aurons pleinement notre place.

Paris, le 24 avril 2020

Réponses ministérielles

Pour Bercy, il s'agit de passer du plan de continuité d'activité (PCA) à un **plan de reprise progressive des activités (PRA)**, avec un double objectif :

- la protection des personnels ;
- la nécessité d'assurer aussi bien que possible les missions de service public.

Le hic, c'est que la protection des personnels peut s'avérer problématique dans les **transports en commun**. Le Secrétariat général réfléchit donc à faciliter l'accès à des services privés (conciergerie, location de véhicule, augmention des places de parking). Le modèle étant le « *partenariat* » avec la plateforme Yoopies pour « *apporter des solutions de garde concrètes* »

conférence téléphonique MEF
avec le Secrétariat Général – 22 avril 2020

Le Secrétariat général de Bercy a tenu une réunion avec les fédérations des Finances, présidée par M^me^ BARBAT-LAYANI, secrétaire générale.

L'occasion de revenir sur les conditions de la reprise d'activité, et le respect de la santé et de la sécurité des personnels de Bercy

Interventions préalables

SOLIDAIRES Finances a renouvelé sa demande d'une **réunion en présence du ministre pour la partie LE MAIRE de Bercy**, comme c'est le cas toutes les semaines du côté DARMANIN. Un courriel interfédéral était parti la semaine dernière, sans réponse à ce jour… **SOLIDAIRES Finances** a d'ailleurs dénoncé les gros problèmes qui apparaissent dans les directions interministérielles relevant de ce ministère, avec des personnels très maltraités : la crise actuelle montre l'échec de l'interministérialité !

SOLIDAIRES Finances a rappelé que **le 11 mai** ne marquait pas la fin du confinement, et que nous serions toujours en période d'épidémie…

Dans ce contexte, **SOLIDAIRES Finances** a tenu à poser ses **revendications en matière de préalables à la reprise d'activité dans les services**, des assurances sur 3 grands principes :

- des gestes barrières efficacement appliqués ;
- une mise en oeuvre de la distanciation sociale ;
- le port des masques de protection.

Ces mesures doivent être appliquées y compris pendant le trajet domicile travail, et notamment dans les transports en commun. Elles sont également applicables aux personnes salariées des associations de Bercy comme des prestataires (nettoyage par exemple).

Ceci passe par une évaluation des risques avec la mise à jour de l'ensemble des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la prise des mesures de prévention indispensables à assurer la santé et la sécurité des personnels.

SOLIDAIRES Finances a également dénoncé l'**ordonnance sur les congés**, qui fracture les services. **SOLIDAIRES Finances**, qui demande le retrait de ce texte, a signalé que dans l'intérêt des collectifs de travail une harmonisation ne pouvait être faite que dans un sens favorable aux agentes et agents.

Enfin, **SOLIDAIRES Finances** est intervenu sur la problématique des **paies**, et a demandé pourquoi le versement de l'allocation des parents d'enfants handicapés ne se fait pas. Pourquoi ?

Réponses ministérielles

Pour Bercy, il s'agit de passer du plan de continuité d'activité (PCA) à un **plan de reprise progressive des activités (PRA)**, avec un double objectif :

- la protection des personnels ;
- la nécessité d'assurer aussi bien que possible les missions de service public.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas compris quelle était la priorité réelle, la secrétaire générale a indiqué que chaque service verrait comment articuler la prise de congés en période de déconfinement et pendant l'été avec la nécessité de faire repartir la machine administrative…
SOLIDAIRES Finances *rappelle que le confinement ce n'est pas des vacances !*

Le hic, c'est que la protection des personnels peut s'avérer problématique dans les **transports en commun**. Le Secrétariat général réfléchit donc à faciliter l'accès à des services privés (conciergerie, location de véhicule, augmention des places de parking). Le modèle étant le « *partenariat* » avec la plateforme Yoopies pour « *apporter des solutions de garde concrètes* » aux parents (à leurs frais)… Un partenariat « win-win » pour la plateforme, nos gouvernantes et gouvernants, mais pas forcément pour les collègues…

Dans le même ordre d'idée, Bercy et Education plein air Finances (EPAF) vont essayer, pour les **colonies de vacances**, d'augmenter la capacité d'accueil en France suite à l'annulation des séjours à l'étranger. Un geste annoncé comme favorable aux parents… on croyait que c'était d'abord un mode de découverte pour les jeunes, pas une garderie !

Pour le matériel de protection :

- Bercy a déjà reçu 250 000 masques chirurgicaux et en attend 900 000 autres, soit une autonomie de 5 semaines, destinés à assurer les missions en présentiel, l'accueil, les contrôles physiques (douaniers en particulier). Gel hydro-alcoolique (GHA) et gants ont également été commandés « massivement » ;
- la réflexion est lancée pour l'achat de masques dits « grand public », qui pourraient être obligatoires dans les transports. Le SG réfléchit également à recourir à un prestataire pour le nettoyage des masques lavables ;
- dans les bureaux, a priori pas de masques prévus mais des vitres en plexiglass, pour lesquelles une grosse commande vient d'être passée…
- le nettoyage approfondi des locaux est déjà prévu ;
- les tests sérologiques ne sont pas prévus, mais la SG n'exclut pas la prise de température à l'arrivée dans les services.

Le travail de réflexion touche aussi la prise en compte des règles de **distanciation sociale** dans les bâtiments (bureaux, couloirs, ascenseurs, mais aussi les cantines). Le Secrétariat général et l'Association pour la gestion des restaurants des administrations financières (AGRAF) évaluent ainsi la capacité maximale de service de plateaux repas, et les plages horaires des repas pourraient être étendues.

La secrétaire générale a tenu à rassurer les collègues en **DDI** (Directions départementales interministérielles) et en **DIRECCTE** (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) : Bercy est en lien avec les autres ministères pour s'assurer que les consignes passent bien. Là, on ne sait pas trop comment dire, mais on ne doit pas être sur la même planète, vu la grande cacophonie qui règne dans ces directions interministérielles, dans lesquelles les personnels se sentent bien souvent abandonnés de Bercy et ignorés par leur ministre…

Enfin, sur la question de l'**ordonnance de confiscation des congés**, le seul cadrage qui pourrait être fait serait un cadrage interministériel, qui traiterait aussi des autorisations spéciales d'absence (ASA) pouvant être accordées après le 11 mai (pour les gardes d'enfant, les personnes à risque ou s'occupant de personnes à risque notamment).
SOLIDAIRES Finances *espère qu'il sera plus complet et mieux rédigé que ladite ordonnance, particulièrement mal écrite.*

Un **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M)** a d'ores et déjà été programmé, et sera l'occasion de voir l'avancement de toutes ces réflexions de Bercy, et d'évaluer la bonne évaluation des risques.

Pour SOLIDAIRES FINANCES, la santé de nos collègues, de nos concitoyennes et concitoyens doit être une priorité absolue !

Position des personnels	Au 23/03/2020		Au 31/03/2020		Au 16/04/2020		Au 21/04/2020	
Personnels à domicile	**101 638**	**82,0 %**	**105 519**	**83,2%**	**113 329**	**84,3%**	**109 626**	**81,7%**
dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*	*2 256*	*1,8 %*	*721*	*0,5 %*	*479*	*0,4 %*
dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*	*48 711*	*38,4 %*	*12 641*	*9,4 %*	*12 689*	*9,5 %*
dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*	*31 814*	*25,1 %*	*34 328*	*25,5 %*	*34 456*	*25,7 %*
autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7 %*	*22 738*	*17,9 %*	*65 639*	*48,8 %*	*62 005*	*46,2 %*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1 %**	**19 318**	**15,2 %**	**19 629**	**14,6 %**	**23 381**	**17,4 %**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0 %**	**1 934**	**1,5 %**	**1 440**	**1,1 %**	**1 194**	**0,9 %**
Total	**124 002**	**100 %**	**126 771**	**100 %**	**134 398**	**100 %**	**134 204**	**100 %**

conférence téléphonique MEF
avec O. Dussopt – 16 avril 2020 à 16h

César de la défiance ?

Les Fédérations des Finances ont tenu ce jour une conférence téléphonique avec Olivier DUSSOPT, en solo, assisté de la Secrétaire Générale (SG) des Ministères Économiques et Financiers (MEF).

C'est évidemment le duo *ordonnance sur les congés et RTT* et *la prime de reconnaissance* qui ont été les « vedettes » du jour (par contre, pour ces vedettes-là, l'Oscar ou le César n'est franchement pas gagné…) :

S'agissant de la « prime » (avec laquelle on a quelques distances par nature…)

Le secrétaire d'État indique qu'elle est **fractionnable par tiers**. Donc, il pourrait y avoir 333, 666 (argh, le chiffre de la bête !) voire 1 000.
Ou plutôt, en arrondissant à la dizaine inférieure, 330, 660 et 1000.

Pour obtenir ce maximum, il faudrait avoir été là pendant tout le temps de la crise et avoir eu un surcroît de travail important. Autant dire que le « pactole » (…) sera rarement atteint…
Par contre, O. Dussopt n'exclut pas du dispositif les agents en télétravail.

Comment résumer tout ça ?
Par « bof ! » peut-être en mots polis…

En ce qui concerne le retrait de congés/RTT

Toutes les fédérations sans exception ont assez violemment condamné ce dispositif.

Pour Olivier Dussopt, il s'agit de *converger avec le privé*. Pour les salariés de ce secteur, la purge peut être de 16 jours, sauf *accord de branche*. Pour la Fonction publique, c'est 10 max, mais comme le dit le secrétaire d'État lui-même, la notion d'accord de branche n'existe pas dans le public. Il faudrait voir du côté d'un accord majoritaire …

O. Dussopt rappelle également que **la chose est prévue pour être *proratisée*.** Autant dire que tout cela va assez rapidement virer au grand bazar. Et bon courage aux services RH qui vont devoir appliquer cela. Sans parler des rancœurs et autres tensions que tout ceci va générer.

O. Dussopt a indiqué que **les congés déjà pris dans la période pouvaient être *comptabilisés*** au titre de ce retrait et que les comptes épargne temps (**CET**) **allaient être *déplafonnés*** (et qu'on pourrait même y mettre le reliquat 2019… le rêve, non ?)…

Dernier point dans l'escarcelle du secrétaire d'État : les agents publics, même en Autorisation spéciale d'absence (ASA), sont *rémunérés à 100 %* (!), ce qui n'est pas le cas dans le privé. Avec les règles de nos régimes indemnitaires, nous avons quelques doutes sur le 100 % en pratique… Nous en reparlerons.

Nous relevons au passage un tout petit point parmi d'autres : si un agent est en fragilité, en principe il se prend les ASA en totalité et donc le retrait au maximum. Beau message… Sachant qu'il est peut-être encore plus angoissé que les autres, eu égard au risque accru, au niveau double peine, cela y ressemble assez furieusement !

N'est pas De Gaulle qui veut …

Comparons ces heures sombres avec celles de 1940.
Dans le rôle de l'occupant, le virus qui a déferlé sur le territoire.
Dans le rôle du Général, qui incarne la lutte, notre brave gouvernement (bon, là, pour le coup, on ne lui conseille pas d'aller à Londres…).
Face à l'angoisse et aux défaites de l'appareil d'État, en attendant la victoire finale et la Libération, nous attendons une voix pour nous porter. Et nous entendons, avec fébrilité et ferveur, résonner cette dernière nous dire … « *La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre. J'invite les salariés publics / privé à me rejoindre … et à rendre des congés et des RTT !* ».
Pas sûr que cette partie du discours ait de forts relents d'appel du 18 juin…

Car, en effet, au-delà des effets concrets sur les agents et les services, il y a aussi une question de sens et de symbole. Et ces derniers sont assez mauvais.

Le Gouvernement veut à tout prix avoir un maximum de « troupes » pour la reprise. Comme si :
1°) on connaissait les contours de celle-ci
2°) les agents et salariés s'apprêtaient à être massivement aux abonnés absents le moment venu…

En fait, pour nous, on ajoute de la difficulté à de la difficulté.
Et actuellement s'il y a bien une chose dont on ne « manque » pas, c'est de cette dernière.
Au final, la défiance a encore franchi un pas.

Autres points évoqués :

- Bercy estime avoir un stock de 5 semaines de **masques**, dans la configuration actuelle.
- Nous sommes aujourd'hui à un **présentiel** limité à 14,6 %.
- un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (**CHSCT-M**) se tiendra le 29 avril. À ce moment, les plans de sortie de confinement devraient être connus, du moins en partie.
- S'agissant de la **paie** des agents, fin mai, le ministère espère être revenu à la normale (avec les régularisations, la prise en compte des avancements…).
- **Les cellules de soutien psychologique** seront maintenues en fonction au-delà de la levée du confinement.
- La semaine prochaine, une **nouvelle audio-conférence** devrait se tenir, exclusivement dédiée aux premières pistes s'agissant de la sortie du confinement.

On ne peut terminer ces quelques lignes de compte-rendu sans un mot pour la première victime du Covid-19, dans les rangs de Bercy. Il s'agit d'un collègue de la DGFIP de 55 ans, en poste dans les Yvelines. Ce dernier avait déclaré la maladie le 11 mars et était hospitalisé depuis le 19.

Nous pensons à lui, à sa famille et à ses collègues.

Ce premier drame, auquel tout un chacun avait pensé, nous interpelle toutes et tous, individuellement et collectivement.

Il nous rappelle nos obligations que l'on soit l'administration ou une organisation syndicale.

On savait, même sans l'avoir écrit, que ce moment était « mathématiquement peu évitable », si on ose employer ces termes terribles. En tout état de cause, tout faire pour éviter d'autres drames doit continuer d'être le moteur premier de ce qui nous anime.

Position des personnels	Au 23/03/2020		Au 31/03/2020		Au 16/04/2020	
Personnels à domicile	**101 638**	**82,0 %**	**105 519**	**83,2%**	**113 329**	**84,3%**
dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*	*2 256*	*1,8 %*	*721*	*0,5 %*
dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*	*48 711*	*38,4 %*	*12 641*	*9,4 %*
dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*	*31 814*	*25,1 %*	*34 328*	*25,5 %*
autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler…)	*20 655*	*16,7 %*	*22 738*	*17,9 %*	*65 639*	*48,8 %*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1 %**	**19 318**	**15,2 %**	**19 629**	**14,6 %**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0 %**	**1 934**	**1,5 %**	**1 440**	**1,1 %**
Total	**124 002**	**100 %**	**126 771**	**100 %**	**134 398**	**100 %**

conférence téléphonique MEF
avec O. Dussopt – 16 avril 2020 à 16h

Interpellation préalable

des ministres par SOLIDAIRES Finances

En préambule, nous tenons à rappeler avec force ce qui anime la fédération SOLIDAIRES Finances et ses syndicats :

- **La participation des administrations des ministères économiques et financiers (MEF) et de leurs personnels à la lutte contre la propagation du virus Covid-19**.
  Ce combat passe par :
  - la mise sous confinement d'un maximum d'agents et d'agentes,
  - par le recours important au télétravail, sujet sur lequel vous noterez que nous sommes pour le moins très conciliants dans la période,
  - la mise en situation de présentiel d'un nombre minimum de personnels et uniquement sur des missions véritablement prioritaires.

- **La protection optimale des personnels amenés à exercer leurs missions**, soit dans des bâtiments administratifs, soit à l'extérieur de ces derniers.
  De ce dernier point de vue, les exigences de certains ministères extérieurs aux MEF (le Ministère de la Transition écologique et solidaire [MTES] pour ne pas le citer), mais dans lesquels travaillent des personnels sous statut MEF, sont inconcevables et inacceptables.
  Pour SOLIDAIRES Finances, si ces fonctionnaires ne sont pas équipés en protection adéquate, qu'ils ne peuvent pas mettre en œuvre les gestes barrières préconisés, tout comme les mécanismes de distanciation sociale, il n'est pas question de les exposer et d'exposer leurs proches et le reste de la population à un risque de propagation supplémentaire. Ces trois « piliers » de la protection des personnels valent bien entendu in situ.

Nos exigences correspondent, pour les employeurs publics, à une obligation de protection de leurs personnels. Nous les avons posées, parmi d'autres, conjointement avec les autres fédérations la semaine dernière, et nous attendons vous répondiez à l'ensemble des questions soulevées à cette occasion.

Nous regrettons vivement par ailleurs la décision de la secrétaire générale de ne pas donner une suite favorable au droit d'alerte déposé par la délégation de SOLIDAIRES au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M).
Ce refus constitue de notre point de vue un déni de la situation réelle dans les services des MEF, tout comme un déni de l'angoisse et du stress qui envahissent les personnels confrontés à un manque criant, dont vous n'êtes pas totalement responsable, de matériel de protection.

Impossible de ne pas évoquer deux sujets brûlants de l'actualité : l'annonce de la prime de 1 000 euros maximum et l'ordonnance sur les congés et ARTT.

Cumulées, ces deux décisions, nous vous y alertons, vont déclencher une véritable fracture des collectifs de travail. Le ver est déjà dans le fruit d'ailleurs, à en lire les commentaires sur les réseaux sociaux entre autres.

Pour SOLIDAIRES Finances et ses syndicats, l'attribution d'une prime différenciée en fonction de critères des plus subjectifs pour la plupart d'entre eux, comme le niveau d'engagement des personnels n'est **pas la réponse adéquate**.

D'ailleurs, le fait de respecter scrupuleusement les consignes gouvernementales en matière de confinement, parfois dans des conditions difficiles, d'assurer la continuité scolaire en plus de la garde des enfants privés d'école sur décision du gouvernement, de télétravailler dans des conditions qui sont loin d'être optimales, tout ceci et tant d'autres choses ne constitue-t-il pas un engagement fort dans la lutte contre la propagation du Covid-19 ?

Effectivement, un certain nombre de personnels se sont trouvés « contraints » de venir au bureau ou d'intervenir sur le terrain, très souvent au péril de leur santé et la trouille au ventre d'être contaminé ou de contaminer, parce que positionner sur des missions que vous-même avez jugées comme prioritaires. Ils font à n'en pas douter la fierté de la Fonction publique et du ministère, mais pas moins que tous les autres contraints de ne pas pouvoir autrement que d'être chez eux.

Tous les efforts consentis par les personnels des MEF et de ses directions depuis des années, dans un contexte de baisse continue des moyens, et ceux que vous allez sans aucun doute leur demander dans les semaines à venir pour assurer la reprise d'activité **méritent beaucoup plus et beaucoup mieux**. Comme de nombreux autres salariés du privé et du public, les personnels du ministère ont démontré leur utilité sociale et leur rentabilité économique, protectrice et budgétaire, autant de choses qui existaient avant la crise, sans être véritablement reconnues et qui perdureront après.

C'est bien par l'*arrêt des suppressions d'emplois*, par l'*arrêt des restructurations arbitraires*, par la *revalorisation des carrières* et de leurs déroulements, par des *plans massifs de promotions internes*, par la *revalorisation des régimes indemnitaires* et par l'*augmentation de la valeur du point d'indice Fonction publique* que passe une vraie reconnaissance des personnels.

Pour ce qui concerne l'ordonnance relative à l'obligation de prendre des congés et des jours ARTT, c'est sans doute la goutte d'eau qui va faire déborder la colère des personnels.

Outre son iniquité absolue, notamment quand elle exige la prise de 5 jours de RTT en compensation d'un mois d'autorisation d'absence forcée (à titre d'exemple, 19 jours de travail à 38H30 par semaine génère 1 jour de RTT !), son efficacité politique est pour le moins aléatoire.
Tout comme ses modalités de mise en œuvre, qui vont encore une fois générer des inégalités de traitement, compte-tenu de la multitude des situations et de l'absence de suivi précis et journalier de la position administrative des personnels. D'autant qu'une bonne partie d'entre eux alternent différentes positions administratives dans le temps : Autorisation spéciale d'absence (ASA) « pure », ASA mais télétravail, télétravail ponctuel, présentiel et ASA, présentiel et télétravail, etc.

Surtout, et les premiers retours que nous avons du terrain le démontrent, cette disposition va entraîner une très violente démobilisation dans les rangs de celles et ceux qui vont être rappelés au travail en présentiel après une période longue et difficile passée en position d'ASA forcée encore une fois. Si c'est ainsi que vous entendez mobiliser les fonctionnaires de ce ministère pour *l'après*, c'est mal connaître les réalités du terrain.
En outre et si nous poussions un peu plus loin le bouchon, tous les personnels en position d'ASA qui le peuvent et le veulent pourraient décider dès demain de venir au bureau, mettant aussi à mal le seul point sur lequel vous êtes encore à peu près maître dans cette situation, à savoir la distanciation sociale…

Cette ordonnance administre un bien mauvais remède et envoie une nouvelle fois un message punitif incompréhensible. Et il est inutile de le justifier par une comparaison « oiseuse » avec la situation dans le privé ou en faisant référence au contexte budgétaire lié à la crise ou à tout autre référence, cette mesure ne passe pas ! Quant à considérer qu'en temps « normal » un nombre non négligeable de personnels auraient pris des congés, ce qui justifierait d'en imposer À TOUS, en cumuler 10, sur toute la période calendaire couverte par l'urgence sanitaire, cet argument est aussi irrecevable que les autres. **Votre décision est inique et contre-productive.**
Elle annonce, avec celle consistant à distribuer une prime comme toute forme de reconnaissance, des lendemains difficiles et tendus dans les services dont vous porterez l'entière responsabilité.

Coronavirus – conférence téléphonique MEF
10 avril 2020 avec Gérald Darmanin et Olivier Dussopt

Les Fédérations des Finances ont tenu une nouvelle conférence téléphonique avec les ministres G. DARMANIN et O. DUSSOPT.

Les Fédérations de Bercy ont adressé un message commun aux ministres sur la crise, sa gestion et la façon dont les choses pourront et devront se poursuivre.

En ce qui concerne les **équipements de protection**, Bercy a annoncé l'arrivée (10/04) de 900 000 masques. Ces derniers viennent s'ajouter aux 215 000 déjà arrivés et distribués. Ces chiffres sont conséquents. Mais il faut les ramener au nombre d'agents en imaginant un éventuel usage quasi-permanent. Le Secrétariat Général à la Défense Nationale (SGDN) devrait édicter une doctrine d'usage et d'attribution pour l'ensemble des ministères. La piste de masques lavables a été également évoquée.

Pour le lourd dossier de la **campagne pour l'impôt sur le revenu** (IR), G. Darmanin semble estimer, avec une pointe d'agacement quelque peu palpable dirons-nous, qu'il a répondu en décalant les dates de la campagne. Si on ne se trompe pas dans la traduction : à la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP) de se débrouiller et bon courage à ses services !

Sur la question de la **reconnaissance du Covid-19 en tant que maladie professionnelle** (ou de son imputation au service ou encore de son indemnisation spécifique), le secrétaire d'Etat a indiqué que la priorité allait aux soignants (ce qui n'est pas choquant). Et que pour le reste, ... et bien, c'est à voir...

Les ministres ont rappelé la **parution des textes suivants :**
- décret sur les frais de repas,
- celui relatif aux concours et examens (qui ne contient toutefois pas de calendrier) et prolongation des emplois de direction pour une durée de 3 mois.

En ce qui concerne la prise en charge des **frais de repas**, Bercy renvoie à la règle classique s'agissant des justificatifs. Si la période de rétroactivité (entre le 16 mars et la date du décret) sera examinée avec souplesse, à compter du décret, il faudra joindre lesdits justificatifs. On aurait pu imaginer plus léger en termes de dispositif…

Sur le chapitre des congés, à priori, on devrait en savoir plus la semaine prochaine. On espère que cette attente neconnaîtra pas un épilogue en forme de douche écossaise. Et on ne vous cachera pas qu'on a quelques préventions et craintes sur le sujet...

S'agissant de la question de la reconnaissance par une **prime pour les agents en présentiel**, là aussi, on nous dit que le sujet n'est pas mûr et que les arbitrages sont toujours en cours.

De nombreuses questions restent en suspens. *C'est, certes, un peu l'exercice qui veut cela.*
On sent des ministres en tension. On veut bien croire que la période n'est pas facile. On ne se privera toutefois pas de rappeler qu'elle n'est facile pour personne. Et peut-être en premier lieu pour les agents qui ont pour mission de « faire tourner la boutique ».

Il est un retour dans le temps qui peut avoir son intérêt : *pour les fonctionnaires en général et pour les agents de Bercy, l'ambiance n'était déjà pas très allante avant le Covid-19. On laisse tout le monde imaginer ce que ce dernier a ramené en plus sur ce contexte déjà dégradé. Les autorités politiques auront ainsi quelques clés de compréhension... Si celles-ci pouvaient éventuellement les inspirer sur l'un ou l'autre sujet, nous n'en serions pas mécontents.*

Enfin, pour en revenir au plus important, à savoir faire face à la crise sanitaire, nous ne rappellerons jamais assez que nous sommes toujours dans la première urgence, à savoir la mise en sécurité*. Et que toutes les hypothèses concernant la deuxième phase devront obéir à ce même impératif : la protection des agents. Faisons court : sans agents, la question de l'accomplissement des missions se posera très différemment... ou ne se posera plus ! C'est une évidence abyssale, mais pas complètement inutile à rappeler.*

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Coronavirus – conférence téléphonique MEF
03 avril 2020 avec Gérald Darmanin et Olivier Dussopt

Les Fédérations des Finances ont tenu ce matin une nouvelle conférence téléphonique avec les ministres G. DARMANIN et O. DUSSOPT.

Position des personnels	Au 23/03/2020		Au 26/03/2020		Au 31/03/2020	
Personnels à domicile	**101 638**	**82,0 %**	**106 398**	**83,4 %**	**105 519**	**83,2%**
dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*	*957*	*0,8 %*	*2 256*	*1,8 %*
dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*	*49 651*	*38,9 %*	*48 711*	*38,4 %*
dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*	*29 289*	*23,0 %*	*31 814*	*25,1 %*
autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7 %*	*26 501*	*20,8 %*	*22 738*	*17,9 %*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1 %**	**19 538**	**15,3 %**	**19 318**	**15,2 %**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0 %**	**1607**	**1,3 %**	**1 934**	**1,5 %**
Total	**124 002**	**100 %**	**127 543**	**100 %**	**126 771**	**100 %**

Les ministres sont revenus, avec des précisions, sur deux points que la Fédération SOLIDAIRES Finances avait mis en avant

- le décalage de la campagne de l'impôt sur le revenu (pour mémoire, ceci entraîne plus de 4 millions de visites d'usagers dans les services de la DGFiP !),
- l'entrée en vigueur d'un décret qui prévoit des frais de missions, pour les agents qui n'ont pas eu accès à la restauration collective (ce décret est rétroactif à la date du 16 mars).

En ce qui concerne la relation **télétravail / garde d'enfants**, Olivier Dussopt a précisé que l'administration allait faire preuve de souplesse, afin que la situation de télétravail soit le plus souvent retenue et encouragée ! Ce qui est plutôt bénéfique à l'agent, considéré comme étant au travail et non en autorisation d'absence.
Ils ont également souligné le fait que le Secrétariat Général mettait en place une ligne téléphonique pour un soutien psychologique.

S'agissant des **concours**, ils ont renvoyé le sujet vers les directions DGFiP et DGDDI.

Au chapitre des mesures bien plus contestables, on retiendra notamment le dispositif prévu pour le bénévolat et les actions d'aide proposée par l'agent. Pour O. Dussopt, ceci n'est possible que sur le temps des congés, en raison de la responsabilité en cas d'accident… Tout ceci ne fait pas vraiment mobilisation générale, pourtant louable dans les circonstances actuelles.
Il a également été indiqué que la réduction des RTT s'impose (!) car les autorisations d'absence ne peuvent réglementairement pas produire de RTT (décret de 2017). C'est beau, la règle… On voit bien quelque part qu'un adage se vérifie bien : « il n'y a pas de petit profit… ».

Toujours sur le plan « règlement / règlement », la note de la Direction générale de l'administration et de la Fonction Publique (DGFAP) qui fait le détail des sanctions possibles, en cas de refus d'être à son poste ne passe toujours pas. À notre sens, ce n'est vraiment pas l'urgence du moment et c'est plutôt décalé par rapport à ce qui se passe et à ce qu'accomplissent les agents. O. Dussopt s'est effarouché d'une expression de SOLIDAIRES Douanes. Pour ce qui nous concerne, il serait inspiré de ne pas trop s'attarder à ce genre de choses, car sur les analogies entre une armée inconsciente en 1914 et un pays mal préparé en 2020, il y en aurait des choses à dire…
Et pour en revenir à la fameuse note de la DGFAP, oui : elle est réglementaire. Mais elle est aussi malvenue, voire indécente. Heureusement que les soignants n'ont pas le temps de la lire. Nous laissons à tout un chacun, y compris à Olivier Dussopt, ce qu'ils en penseraient…

Un petit mot sur le dialogue social qui doit continuer, même en mode dégradé. Certes. Mais on serait tentés d'ajouter, avec un brin de méchanceté (pas totalement gratuite…) que cela fait un moment que nous sommes dans le mode « dégradé », même avant la crise sanitaire.

Pas de nouveauté fracassante ce jour…

Si on voit certains points avancer, d'autres ne remporteront sûrement pas les suffrages des troupes. C'est le moins que l'on puisse dire. Des éléments du message politique peuvent même paraître en décalage par rapport à ces instants jamais connus.

Pour SOLIDAIRES Finances, nous en sommes toujours à ce stade de la crise où l'objectif premier, à côté d'un État qui continue, est la protection des agents et la lutte contre la pandémie.
Le reste ne peut venir qu'après.

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Coronavirus – conférence téléphonique MEF
27 mars 2020 avec Gérald Darmanin et Olivier Dussopt

Situation des ministères économiques et financiers

Position des personnels	Au 23/03/2020		Au 26/03/2020	
Personnels à domicile	***101 638***	***82,0 %***	**106 398**	**83,4 %**
dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*	*957*	*0,8 %*
dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*	*49 651*	*38,9 %*
dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*	*29 289*	*23,0 %*
autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7 %*	*26 501*	*20,8 %*
Personnels présents en PCA	***21 174***	***17,1 %***	**19 538**	**15,3 %**
Personnels malades (testés ou pas)	***1 190***	***1,0 %***	**1607**	**1,3 %**
Total	***124 002***	***100 %***	**127 543**	**100 %**

Point d'actualité

Beaucoup de questions restent en suspens dans l'attente de précisions de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) ou de décisions plus politiques.

- Ainsi, sur la question des **congés** en général (RTT en autorisation d'absence, report, voire obligation d'en poser...), des règles de « **quatorzaine** » (entrée, sortie, cas contacts), des **frais de mission(s)** pour les agents en présentiel, des instructions ministérielles harmonisées sont attendues. Il en est de même pour les adaptations (quatorzaine) en fonction des préconisations du comité de crise sanitaire.

  En attendant, les mesures préconisées par les médecins de prévention des ministères économiques et financiers (MEF) doivent demeurer.

- Concernant les **contractuels** dont les contrats arriveraient à échéance, comme pour les éventuels futurs contrats, leur rémunération est maintenue, mais pourrait être versée sous forme d'acompte. Même chose pour les services civiques dont les contrats sont prorogés.

- Concernant les **lauréats de concours**, une ordonnance commune entre le ministère des Comptes publics et celui de l'enseignement supérieur devrait être publiée dans les jours prochains. Elle doit apporter des précisions quant au sort des cursus de formation et les effets de leur suspension en matière statutaire et de rémunération.

- Le secrétaire d'État à la FP a indiqué que la suspension du **jour de carence** n'aurait pas d'effet rétroactif au 16 mars 2020, comme demandé par plusieurs fédérations syndicales. Cette suspension étant liée à la loi d'urgence promulguée le 23 mars 2020, cette dernière prévoit la susppression du délai de carence pour tous les arrêts de travail liés à une maladie (pas forcément le coronavirus) pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

- La **campagne impôt sur le revenu** (IR) ne serait vraisemblablement pas reportée (décision finale la semaine prochaine), mais son calendrier aménagé. Le gouvernement semble bien embarrassé quand même en matière de communication sur cette échéance dans la période...

Plusieurs autres questionnements ont été renvoyés à expertise, notamment :
- Situation des agents en demi-traitement dans l'attente de la réunion des comités médicaux
- Demande d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pour les personnels curateurs et tuteurs de personnes en difficulté.
- Les pouvoirs publics ne semblent pas très enclins à ce stade à l'octroi d'une rétribution supplémentaire pour les agents des MEF qui sont mobilisés sur le terrain.
- Sur la diffusion des matériels de protection (masques et parois plexiglass notamment), pas de certitude à ce jour quant à leur date d'arrivée dans les endroits où ils doivent être déployés.

Les ministres ont fait l'effort d'être là...

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Coronavirus – point d'actualité

conférences téléphoniques MEF du 24 mars 2020

Deux conférences téléphonées se sont tenues aujourd'hui 24 mars.

Situation des ministères économiques et financiers au 23 mars

Personnels à domicile	**101 638**	**82,0 %**
dont quatorzaine	*723*	*0,6 %*
dont ASA garde d'enfants	*51 260*	*41,3 %*
dont télétravail	*29 000*	*23,4 %*
autres situations (personnels en ASA ne pouvant télétravailler...)	*20 655*	*16,7 %*
Personnels présents en PCA	**21 174**	**17,1 %**
Personnels malades (testés ou pas)	**1 190**	**1,0 %**

Conférence avec Gérald DARMANIN et Olivier DUSSOPT

Les Fédérations des Finances ont tenu ce matin (24/3) une conférence téléphonique avec les ministres G. DARMANIN et O. DUSSOPT.

En ce qui concerne l'organisation, de nombreux points sont encore à définir, ne serait ce que les effets de la loi d'urgence adoptée dimanche. C'est notamment le cas des « congés imposés » prévus par ce texte, dont l'application doit être discutée.

S'agissant des éléments concrets, les ministres ont apporté les réponses suivantes :

- Pour ce qui concerne les **plans de continuité de l'activité** (PCA), il est constaté encore trop de services en présentiel, alors que l'impératif est discutable. Il nous est proposé de saisir les cabinets dès lors qu'un constat de cette nature est fait à l'un ou l'autre.
- En ce qui concerne la **campagne Impôt sur le Revenu** (IR), dont la plupart des Fédérations demandent le report, G. Darmanin répond « *qu'il n'y a pas d'exigence à avoir* » (sic) sur le sujet. On travaille sur un allongement du délai. Et on attend les propositions de la DGFIP …
- En termes de **contrôle des frontières**, le cas de la Grande-Bretagne devrait être réglé sous peu. À notre sens, le discours politique en la matière pourrait être plus ferme. À défaut, il paraîtra décalé à une opinion à qui l'on demande de grands (et utiles!) sacrifices.
- Pour les conditions de la **quatorzaine** (et de sortie de cette dernière), là-aussi, le discours est peu clair. O. Dussopt a même semblé justifier, qu'à un moment de l'épidémie, la quatorzaine / quarantaine pourrait être, en quelque sorte, contre-productive ! Éclaircissement attendu de ce point, avec, évidemment, avis médical et scientifique indiscutables !!
- La **restauration** et les **déplacements** sont encore un sujet de réflexion. Alors que, pour nous, la chose n'est pas insurmontable. Ainsi, on pourrait résoudre cela par le recours à la mission. Le Ministère y réfléchit …
- Au chapitre **congés** des agents, O. Dussopt précise, en se retranchant derrière les règles, que les Autorisations d'Absence Exceptionnelle (AEA) viendront en réduction des jours RTT. D'un point de vue réglementaire, c'est exact. On peut toutefois se demander si aller « taper » sur les salariés privés ou publics est vraiment l'urgence du moment … Et surtout, si cela pousse l'un ou l'autre à retourner à un poste de travail ne relevant pas du besoin vital et urgent, on aura pris une mauvaise décision en termes de pandémie !
  Toujours sur ce chapitre, O. Dussopt indique que le report des congés prévus devrait un dossier examiné au niveau de la Fonction Publique. Alors que nous, en termes de principe, cela reste un droit de l'agent de reporter ses congés. On voit ainsi que le ministère considère les exigences de principe avec une forme de géométrie variable, quand on oppose la position sur les RTT et celles sur les reports de congés.

Cette conférence téléphonique laisse un goût étrange. **Si, sur certains points, on a des vraies réponses,** adaptées à l'aspect hors normes des temps que nous traversons, **sur d'autres,c'est loin d'être le cas**.
Parfois, il semble qu'on se réfugie derrière le cadre Fonction Publique et une pseudo équité qui a bon dos … À d'autres moments, on se demande pourquoi les choses prennent autant de temps, surtout quand c'est pour déboucher sur des **mesures en demi-teinte !**

Les très hautes sphères bercyennes (les politiques en fait) semblent parfois engoncées dans des certitudes, des habitudes, des schémas de pensée, que le virus a, en fait, mis complètement à terre ! Pourtant, cette crise sans précédent exige que nous franchissions toutes et tous certains Rubicon.

Pour nous, à titre d'exemple et une fois n'est pas coutume, **nous allons dire du bien des directions, notamment de celles qui se sont résolument placés en responsabilité** et à la hauteur de l'événement.
Pour Bercy et la Fonction Publique, nous avons encore des doutes.

Avec la Secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher

Il s'agissait, comme SOLIDAIRES l'a ironiquement fait remarquer, de la première réunion avec le niveau ministériel pour le versant « Le Maire » de Bercy, alors que nous venons de commencer une deuxième semaine de confinement !

La secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher a commencé en saluant très largement celles et ceux qui trouvent des solutions à la crise sanitaire et économique, allant bien au-delà du périmètre de Bercy.

Elle a reconnu que la situation inédite n'avait pas été anticipée (en d'autres termes, mais l'idée est là) et que les Plans de Continuation d'Activité (PCA) avaient donc dû être mis à jour de la façon la plus rapide possible… sans préciser que cela faisait des semaines que le gouvernement expliquait dans les médias que la France n'était pas touchée.

La secrétaire d'État a bien dit que **des efforts allaient être demandés à tous** (et surtout à celles et ceux à qui on en demande depuis des années, les salariés au sens large du terme) parce qu'« *on est tous contributeurs* », citant en exemple les demandes de prise de congés, RTT et CET dans le privé, et parce que collectivement on va avoir du mal à s'en relever sans faire un effort.

Sur cet aspect RH comme sur d'autres, Bercy renvoie à la DGAFP (rattachée à Bercy, c'est pratique) et à un mystérieux « *questions / réponses* » dont seule l'administration dispose, à défaut de sembler en connaitre le contenu. Tout juste sait-on ce qu'on savait déjà : les **ASA** font perdre des **RTT** (1 jour tous les 11 jours d'ASA)… Ce « questions / réponses » devrait aussi modifier les consignes sur le mode opératoire en cas de présence de collègue ayant le Covid-19 au bureau. Mais pas un mot sur son contenu !

Rien de précis non plus sur les **calendriers de mutations**, les **résultats de concours**, les **affectations de stagiaires**, … la secrétaire d'État reconnaît qu'il y a des choses plus importantes à faire dans la période et le Secrétariat général que la campagne d'**évaluation** n'est pas sa priorité, mais là comme ailleurs, les directions n'ont pas précisé ce qu'elles mettaient en œuvre ou pas.

Nous attendrons donc une réponse rapide, plus particulièrement de la Directrice Générale de la CCRF, à cette question.

Sur les mesures de protection : des promesses en attendant la réalité…

La secrétaire d'État a rappelé la position gouvernementale qui affirme que les masques ne sont pas forcément utiles (surtout quand on en n'a pas) mais a ajouté que la doctrine gouvernementale pourrait changer dans le courant de la journée. Des achats de gel hydroalcoolique (GHA) sont en cours et M^{me} Pannier-Runacher a rappelé de façon très générale qu'en dehors du télétravail des mesures de précaution doivent être mises en œuvre « *pour tout le monde y compris les Ministres* », de la manière la plus pragmatique possible.

Le pragmatisme est le maître mot du gouvernement (à défaut de l'anticipation), **la secrétaire d'État appelant les services à prendre en compte les situations individuelles**. Ainsi, des personnels qui ne sont pas forcément proches de leur résidence administrative pourraient relever du service déconcentré de leur direction la plus proche.

Sur cette question également une réponse est attendue de la DGCCRF.

Néanmoins, le **pragmatisme semble avoir des limites**, notamment **au Ministère de l'Intérieur** : si désormais les personnels porteurs de commissions d'emploi peuvent « librement » circuler dans le cadre de leurs missions (la carte valant attestation permanente)… il est quand même recommandé de continuer à remplir les attestations quotidiennes, des services de police ou de gendarmerie pouvant ne pas être au courant de l'évolution…

Les collègues verbalisés avec une attestation individuelle et carte professionnelle peuvent faire unedemande de remboursement : voilà qui redonne confiance dans l'Etat de droit !

Pour les déplacements professionnels la carte professionnelle et l'attestation individuelle datéeseraient normalement suffisant.

Quant à la **situation** particulière **des personnels DOMiens**, il parait qu'il n'y a **pas**, selon l'administration, **de problème particulier lié à l'épidémie de coronavirus outre-mer**…

DGCCRF

Report de réformes de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE), dont la mise en place des secrétariat généraux communs (SGC).

SOLIDAIRES avait interpelé Bruno LE MAIRE à ce sujet en début de crise, et demande toujours la disparition de réformes dont on voit bien à l'usage qu'elles rendent les services moins opérationnels et moins réactifs !

SOLIDAIRES a profité de la réunion pour renouveler sa demande de sortie d'une interministérialité dont tout le monde constate, crise après crise, l'échec. Il n'y a qu'à voir les conditions matérielles de travail à distance ou télétravail en directions départementales interministérielles (DDI) ! Au passage, on dispose des chiffres de toutes les directions de Bercy sur les collègues malades, en confinement, en télétravail, en présentiel… sauf pour les services déconcentrés de la DGCCRF, puisque l'Intérieur n'a toujours rien fait remonter !

Sur le **contrôle des prix des GHA**, la Directrice Générale de la CCRF a reconnu un **problème d'habilitation** pour les agents CCRF après la publication ce matin du décret 2020-293…

Sans commenter le passage de contravention de 5ème en 4ème catégorie dénoncé par SOLIDAIRES !

Drôle de façon pour le gouvernement de lutter contre les profiteurs de guerre tels que nommés par la secrétaire d'Etat !

Une note sur les pouvoirs des personnels CCRF dans le cadre actuel devrait d'ailleurs être diffusée.
SOLIDAIRES a également renouvelé sa demande de recensement et de contrôle des prix des produits de première nécessité.

SCL

La **quasi-totalité** des collègues du service commun des laboratoires (SCL) **sont à leur domicile** à l'exception d'une présence nécessaire pour certaines analyses et les opérations de maintenance des matériels…

Des remontées ont été faites quant à des problèmes sur les prises de congés pendant la période de confinement. Le secrétariat général devrait demander au SCL de se conformer aux directives édictées pour l'ensemble des personnels de Bercy.

INSEE

SOLIDAIRES a réclamé un recensement des situations individuelles pour chaque service afin de déterminer qui est en télétravail, à quel moment et dans quelle mesure, afin d'organiser le travail sur cette base ainsi que sur la base de Plan de Continuité de l'Activité (PCA).

SOLIDAIRES a également souhaité la diffusion d'une instruction aux personnels et à l'encadrement, précisant que chacun fait ce qu'il peut et seulement ce qu'il peut. Il ne doit y avoir aucune pression d'aucune sorte quant à la charge de travail.

SOLIDAIRES a demandé que les conditions de télétravail soient prises en compte, notamment que le basculement des enquêtes par téléphone soit organisé au regard des préconisations élémentaires en matière d'hygiène et sécurité.

Le ministère semble considérer que les préoccupations en matière d'hygiène et sécurité sont secondaires au regard des tâches qui nous incombent au service des populations. Or dans la période on ne voit pas très bien le caractère prioritaire ou « essentiel » pour la population des activités d'enquête auprès des ménages.
C'est pourquoi SOLIDAIRES demande que soit précisé et clarifié aussi bien pour, les personnels que pour le public, le Plan de Continuité de l'Activité de l'INSEE, afin que les priorités soient bien comprises de toutes et tous.

SOLIDAIRES a demandé des communications plus régulières de la DG de l'INSEE pour permettre à l'ensemble des personnels d'avoir la même information générale.

Les prochaines réunions téléphoniques

Secrétariat Général : jeudi 26 mars – 16 h - Fédérations ministérielles et le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Elle permettra peut-être d'avoir des réponses aux questions soulevées.

DGFIP-DGDDI : vendredi 27 mars – 15 h – avec le Ministre des comptes publics (G. Darmanin) et le secrétaire d'Etat (O. Dussopt).

DGCCRF : vendredi 27 mars – 10 h 30

INSEE : jeudi 26 mars

SCL : vendredi 27 mars – 14 h

En attendant des réponses aux questions posées... Parce que pour l'instant, comme disait Coluche,c'est plutôt « *Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer* » !

Paris, le 24 mars 2020

Coronavirus – point d'actualité

conférence téléphonique MEF du 20 mars 2020 à 11h00

Ce 20 mars 2020, s'est tenue une audio conférence concernant le COVID-19 entre le secrétariat général de Bercy, les fédérations et en présence de Messieurs Gérald DARMANIN et Olivier DUSSOPT.

Pour SOLIDAIRES Finances, dans un contexte de guerre déclarée contre le coronavirus, l'heure n'est pas à la demi-mesure. La situation se dégrade de jours en jours et génère un climat non plus anxiogène, mais de peur. Dans ces conditions, pour SOLIDAIRES Finances la santé de la population doit être au cœur de nos préoccupations et en l'occurrence celle des personnels des ministères économiques et financiers (MEF).

Nous savons que des missions de nos ministères sont primordiales pour le fonctionnement de l'État (encaissement des recettes et assurer les dépenses), dans le cadre de la protection des populations ou derégulation de l'activité économique. Et à ce titre, les agentes et les agents des MEF ont toujours assuré ces missions avec une conscience professionnelle de haut niveau. Face à cette crise inédite ces personnels en raison de leur statut de fonctionnaire répondent présents pour assurer les missions prioritaires définies par les plans de continuité d'activité (PCA) déclinés dans les directions. Ainsi les personnels des MEF sont des fonctionnaires invisibles mais indispensables au service de l'intérêt général.

Cependant en tant que représentant des personnels, SOLIDAIRES Finances a tenu à rappeler certains principes pour que ce fonctionnement inédit s'inscrive dans la durée du confinement.

La règle doit être pour toutes et tous de rester chez soi, l'exception de se déplacer. Se déplacer doit être rarissime et, à la seule condition d'être sûr de pouvoir bénéficier des protections indispensables : masques, gants, gel, nettoyage des locaux et de limiter les contacts au minimum.

Concernant le télétravail, il n'est pas acceptable d'obliger des agentes et agents à télétravailler alors que celles-ci, ceux-ci doivent s'occuper de leurs enfants (suivi des scolarités, ...). À ce titre, seule l'autorisation d'absence exceptionnelle (AAE) doit leur être accordée. De plus, nous revendiquons une charge de travail adaptée et des consignes réalistes en cas de télé-travail.

Nous attendons que soit également annoncé :

- Que les agentes et agents qui travaillent en présentiel bénéficient du régime des frais de missions : indemnisation des repas et transports (dans ce dernier cas notamment pour celles et ceux qui utilisent leur véhicule personnel).
- Le retrait du jour de carence pour celles et ceux qui seraient atteints par le virus.
- Le report de la campagne impôt sur le revenu (IR), des échéances et obligations déclaratives.
- Que les accueils du public soient fermés et possibles sur rendez-vous, ou alors téléphonque, que pour nécessité absolue.
- Que les personnels contractuels doivent voir leur contrat prolongé jusqu'au retour à la normale.
- Les personnels en service civique doivent être renvoyés chez eux et leur rémunération garantie.
- Les agents qui auraient dû prendre leurs fonctions ou rejoindre les écoles doivent pouvoir percevoir leur rémunération.
- Le report des mises en demi-traitement pour longue maladie et longue durée.

Par ailleurs :

- L'interprétation du PCA n'est toujours pas la même dans une même direction en fonction des responsables. Cela n'est pas acceptable.
- Beaucoup de personnes en situation de fragilité sont seules chez elles en particulier les personnels en situation de handicap, en congés de maladie (CM), en congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD). Ont-ils, ont-elles été recensées par les directions ? Les assistantes sociales, les médecins de prévention ont-ils pu les contacter afin de savoir s'ils avaient besoin d'aide particulière ?

SOLIDAIRES Finances tient à souligner la réactivité du réseau des médecins de prévention très sollicités et leur rôle dans cette période, qui prouve l'utilité si besoin était, de notre réseau ministériel.

Pour les Ministres, après avoir remercié les agentes et agents du service public pour le travail important qu'ils mènent, G. DARMANIN a précisé que cette crise va coûter très cher en vies et à l'État. Et de s'interroger sur laquestion de « *comment nous allons pouvoir continuer à assurer la paie des fonctionnaires, le versement des retraites, ... alors que les recettes rentrent très peu et que nous sommes attaqués sur les marchés financiers* ».

Fort de cette précision, il a tenu à préciser que le mot *confinement* n'a ni été prononcé par le Président de la République, ni par le Premier ministre. Pour G. DARMANIN, la règle c'est d'aller travailler quand c'est possible. Travailler est impératif pour faire fonctionner l'économie, l'État. La règle c'est le confinement quand on ne va pas travailler. Il n'y a pas de confinement général en France.

80% des agents des Finances sont chez eux. Quelques chiffres concernant les MEF :

Directions	Nombre d'agentes et d'agents				
	affectés	en PCA présentiel	en télétravail	en ASA	en quatorzaine
DGFiP	278	22 000	27 396		
DGDDI	63	3266			
INSEE	17				
SG	19	290			
DGE	13	52			
Total MEF	390 soit 0,03%	25 870 soit 21%	27936 soit 22,5%	46 000 soit 34,7 %	645 soit 0,5%

À noter que l'intégralité de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) est en télétravail, à l'exception du secrétaire général (SG) et de son adjoint.

Une possible adaptation de la campagne IR est à l'étude.

La possibilité d'étendre la période de la déclaration d'impôt est à l'étude tout en précisant que « *s'il fallait décaler cela se ferait* ».

Le Président de la République a adressé une injonction forte au Premier ministre britannique pour aligner les protections sanitaires sur celles de l'Union européenne (UE).

Les missions de la Douane sur la lutte contre la fraude (contrôles des marchandises, produits alimentaires, drogues, produits frauduleux) doivent, pour le ministre, continuer.

Quant à Olivier Dussopt, il a apporté les précisions suivantes :

- **Concernant le recours au droit de retrait, il renvoie à la note de la DGAFP.**
- **Pas d'avancée sur le jour de carence qui reste toujours appliqué.**

Les personnels de la Fonction Publique perçoivent l'intégralité de leur traitement contrairement aux personnes salariées qui, dans le cadre de l'indemnisation du chômage partiel, ne perçoivent que 84 % de leur salaire à l'exception des personnes salariées payées au SMIC, qui perçoivent 100 %.

La solution des paniers repas est envisagée pour les agents qui sont en PCA.

Enfin dans le cadre du projet de *Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19*, il a confirmé la décision unilatérale de faire contribuer les agents à hauteur d'une semaine soit en jours RTT, jours de congé ou de compte épargne temps (CET) !

L'affichage d'un Etat qui reste solide est une chose (audible). Mais la vie des personnels, des familles de ces derniers et de nos concitoyennes et concitoyens doit passer avant. C'est cet affichage-là que nous voulons voir en premier.

Nous en appelons là tout simplement au plus élémentaire sens des responsabilités.

Beaucoup de nos questions sont restées en attente. Une nouvelle conférence avec les Ministres aura lieu mardi 24 mars au matin

Coronavirus – point d'actualité

conférence téléphonique MEF du 17 mars 2020 à 18h45

Au 1er jour de confinement

La conférence téléphonique s'est tenue au lendemain de l'allocution d'Emmanuel MACRON et après la tenue de la réunion hebdomadaire des Secrétaires généraux Hauts Fonctionnaires de la Défense nationale (SGDN).

La secrétaire générale (SG) Mme BARBAT-LAYANI a précisé que :

- La situation évolue assez vite. Ce qui a amené à actualiser le message diffusé aux agents : si nous sommes toujours en continuité d'activité, la règle est de rester chez soi, le télétravail est devenu la norme. Quand cela n'est pas possible les agents bénéficieront d'Autorisation Spéciale/Exceptionnelle d'Absence (ASA/AEA). Comme annoncé hier, un message a bien été envoyé hier aux personnels.
- Le système de pilotage de la crise est redevenu plus classique puisque c'est désormais le ministère de l'Intérieur qui est à la manœuvre.
- Les Ministres et secrétaires d'État ont adressé un message de soutien aux agents.
- Concernant la pénurie de masques le problème est bien identifié. Cette situation ne concerne pas quele niveau ministériel et les Ministères économiques et financiers (MEF). Ceux-ci font l'objet de réquisition auprès des quatre producteurs français en direction des personnels de santé. Une cellule de crise spécifique sur ce problème a été créée. Des solutions complémentaires sont recherchées : recours à producteurs supplémentaires à l'étranger ou/et modalités de productions nouvelles (Entreprises textiles).
- Concernant les personnes fragiles la consigne n'a pas changé. Il faut que les personnels concernés se signalent auprès des médecins de prévention.
- Le Docteur LEMAITRE-PRIETO (Médecin de Prévention Coordonnateur) a précisé qu'il n'y avait pas de problèmes pour communiquer les coordonnées des médecins de prévention. Plusieurs sites dans lesquels sont installés les locaux des médecins sont fermés. Elle préconise que les personnels s'adressent à eux par messagerie afin de réserver le téléphone pour les urgences.
- 1200 personnes présentes à 10 h dans les locaux de Bercy. Beaucoup sont repartis vers midi. La SG souligne que pour la restauration des agents présents, le ministère est face à une demande contradictoire :
  - fermer l'association pour la gestion des restaurants des administrations financières (AGRAF)
  - et assurer la restauration des personnels concernés par le plan de continuité d'action sur le lieu de travail. Des paniers repas ont été distribués dans trois lieux de Bercy (Vauban, Ivry et les Allées à Montreuil).
- La paie (qui fait partie du plan de continuité de l'activité – PCA) de mars pour l'ensemble des personnels sera préservée. Mais les événements qui peuvent la modifier (changement d'échelon) ne seront sans doute pas pris en compte.
  Concernant les fins de contrat ou les nouveaux recrutements la réponse est à l'étude et en train d'êtrefinalisée. Pour SOLIDAIRES Finances, Il est évident que les personnes ne doivent être pénalisées par les décisions liées à la *guerre* déclarée contre CODIV-19.

Si la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a tenu une conférence téléphonée dans l'après-midi, ce qui a permis de « régler certains points contentieux, il est regretté que pour d'autres directions cela n'ait pas été le cas.
À la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et à la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI, qui en a annulé à différentes reprises la tenue), les personnels ont fait remonter de nombreux dysfonctionnements, un manque d'harmonisation nationale, voire des contradictions avec le discours duprésident de la République, cela devient plus que nécessaire.
La DGCCRF présente à la conférence s'est engagée à en organiser une très rapidement avec les organisations syndicales de la direction. Concernant la Douane celle-ci est prévue pour 19 h30 ; l'Insee doit en tenir une demain. La prochaine réunion téléphonée sera organisée vendredi 19 mars.

De manière générale, les fédérations des Finances ont réaffirmé l'importance de bien communiquer et ce régulièrement.

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Coronavirus – point d'actualité

conférence téléphonique MEF du 16 mars 2020

Au milieu du Gué !

La conférence téléphonique augure de ce que sera le télétravail généralisé : on n'est pas sûr que l'intendance suivra… Car une conférence audio à Bercy, c'est au multimédia 3.0 ce que le minitel est aux hologrammes !

La secrétaire Générale Mme BARBAT-LAYANI a rappelé les **consignes ministérielles**… à l'heure actuelle, c'est-à-dire avant l'allocution présidentielle de ce soir :

- nous sommes en continuité d'activité, c'est-à-dire que les directions se concentrent sur les missions essentielles, mais la SG a précisé que le pays ne s'arrête pas et l'économie ne s'arrête pas. Rendez-vous demain ?
- chaque direction a activé son plan de continuation d'activité ;
- seules doivent être présentes les « personnes indispensables », se pose la question de doter rapidement les personnes dont les fonctions sont essentielles d'outils de travail à distance (car fonctions essentielles ne veut pas dire travail au bureau…) ;
- fin des réunions en présentiel. Les réunions en audioconférence sont à privilégier pour préserver la bande passante ;
- 1600 personnes présentes à 10 h dans les locaux de Bercy, ce qui parait beaucoup au vu des consignes ;
- toutes les réunions (instances GT, CHSCT, CNAS) sont reportées, un point sera fait de manière hebdomadaire avec les fédérations des Finances. SOLIDAIRES Finances a demandé à ce que ces points de situation soient déclinés dans les directions, pour faire remonter les difficultés ;
- le calendrier des évaluations va être desserré. À la demande de SOLIDAIRES Finances, le secrétariat général va voir s'il est possible de suspendre les délais pour les différents recours ; les concours et examens professionnels sont tous annulés, de même que les séjours et vacances dans le cadre de l'action sociale. Les centres EPAF sont fermés, restaurants administratifs sont fermés sauf ceux de type « croc'AGRAF ».

SOLIDAIRES Finances a **regretté les consignes hétéroclites** localement et le manque global de cohérences, ce qui ne concourt pas à la sérénité collective.
Il est indispensable que les personnels de Bercy disposent ce soir d'une Information très claire et très précise pour savoir comment vont se comporter dans les heures et jours qui suivent.
De manière générale, les fédérations des Finances ont insisté sur l'importance de bien communiquer sur le fait que la règle était de rester chez soi, et qu'aller au bureau devait être l'exception.

La secrétaire générale a bien confirmé qu'un message serait envoyé pour réaffirmer cette règle. Sur le volet RH, les fiches de la DGAFP devraient être mises en ligne par le secrétariat général.
Sur le terrain, des roulements devraient être organisés, avec des binômes pour les personnes indispensables dans le cadre du plan de continuation d'activité.

Pour SOLIDAIRES Finances, la réaffirmation des consignes est une bonne chose, mais **un message doit être préparé dès maintenant** pour partir dès que le confinement généralisé sera annoncé, ce soir ou dans les heures qui viennent. Il faut arrêter de courir après les annonces, car une telle évolution semble inévitable !

Sur le **plan de continuation d'activité**, SOLIDAIRES Finances a demandé la liste des missions prioritaires direction par direction, avec une définition la plus précise possible pour ne pas être sujette à interprétation.

Pour SOLIDAIRES Finances, les missions indispensables sont certes identifiées mais pas les personnels, et c'est bien ça aussi qui doit être fait le plus rapidement possible !

L'urgence est bien de ralentir la propagation du virus, pas de faire des plans obsolètes dès leur parution…

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris / federation@solidairesfinances.fr

Coronavirus – *point d'actualité au 13/03/2020*

Voici les éléments du Ministère (Secrétariat Général) qui s'imposent à toutes les directions.

- **Garde d'enfant / parents d'enfant de moins de 16 ans :** 1 parent par enfant ou fratrie (attestation sur l'honneur) **télétravail, à défaut en ASA** (autorisation spéciale d'absence).

- **Personnes fragiles : télétravail, à défaut ASA.**

- **Réunions, déplacements : se limiter à l'indispensable, report ou visio conférence.**
  si la réunion doit être maintenue, respect des consignes : salle aménagée, nombre de personne réduit, aération.

- **Restaurants administratifs :** pas plus de 100 personnes à la fois, espacement, plus de self. Les cafétérias seront fermées.

- **Transports en commun : pratiquer des aménagements horaires afin d'éviter les heures de pointe.**

- **Écoles : arrêt des formations** (les personnels écoles doivent travailler à des télé-formations) idem pour les concours.

- **Des mesures spécifiques** peuvent être prises en complément par les directions (ex. : arrêt des enquêtes INSEE en face à face).

À ce jour, les plans de continuité ne sont pas activés.
Si on passe à cette étape (emportée par la phase 3), des missions seront suspendues.

En cas de maladie (en plus de la prise en charge du/de la collègue)
- ***identifier les personnes au contact – voir si quatorzaine nécessaire ;***
- ***nettoyage des locaux ;***
- ***information des personnels***.

À ce jour/heure :
→ 17 cas d'agents malades
→ 15 cas en cours d'examen
→ 180 agents en « quatorzaine »

La situation est bien sûr évolutive. Il est également important de prévoir tous les cas de figure.
En cas d'interrogation, nous faire remonter les sujets.

De même, si vous constatez que la hiérarchie fait du (très mauvais) zèle, en plus des actions locales, **alertez immédiatement les structures nationales**. Eu égard au contexte, bien évidemment aucun comportement inadéquat, déplacé ou imbécile ne saurait être toléré.

Fédération SOLIDAIRES Finances
boîte 24 – 80 rue de Montreuil – 75011 Paris
federation@solidairesfinances.fr

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
boite 56 – 93 bis rue de Montreuil – 75011 Paris
contact@solidaires-douanes.org